le parc des hauts d'étouvans



Projet éolien « Les Hauts d'Étouvans »

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

du 21 septembre au 4 octobre 2026

Octobre 2026

opale

Sommaire

I. Les Hauts d'Étouvans : un projet en développement depuis 2024 2

I.1 Introduction 2

I.2 Caractéristiques du projet envisagé 2

II. Une démarche d'information et de concertation régulière depuis le début du projet 3

III. Septembre-octobre 2026 : concertation préalable au dépôt du projet 4

III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation 4

III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition 5

III.3 Des permanences pour échanger avec les habitants 5

III.4 Modalités d'expression des avis 5

IV. Analyse des résultats de la concertation préalable 6

IV.1 Taux de participation aux permanences 6

IV.2 Recueil des avis et origine des contributeurs 6

IV.3 Le positionnement des contributeurs 6

IV.4 Thèmes abordés par les contributeurs 7

V. Conclusion de la concertation 16

Actualités du projet et suites à donner 16

VI. Annexes 17

VI.1 Contributions recueillies en ligne 17

VI.2 Registres papier 41

I. Les Hauts d'Étouvans : un projet en développement depuis 2024

I.1 Introduction

Le projet éolien des Hauts d'Étouvans est situé sur le territoire de la commune d'Étouvans, dans la continuité du parc éolien des Trois Cantons. Les premiers échanges entre la commune et Opale ont eu lieu fin 2024. Les études de faisabilité ont ensuite été conduites en 2025 et 2026.

Les résultats des études et le travail de terrain avec les élus ont permis d'affiner la connaissance du site et d'orienter les choix de positionnement des éoliennes. Opale a confié l'expertise naturaliste à Envol Environnement, l'étude acoustique à Sixense Engineering et l'étude paysagère à ENCIS Environnement.

Dossier de concertation : § IV.1, p. 9-10 ; § IV.2, p. 11.

I.2 Caractéristiques du projet envisagé

- 4 éoliennes sur la commune d'Étouvans ;
- 230 m de hauteur maximale en bout de pale ;
- 163 m de diamètre maximal du rotor ;
- 4,25 MW de puissance unitaire, soit 17 MW de puissance installée ;
- plus de 1 000 m entre les éoliennes et les premières habitations.

Pour approfondir : dossier de concertation, § IV.2, p. 11 ; § V.1, p. 19. Le choix définitif du constructeur et du modèle interviendra avant la construction.

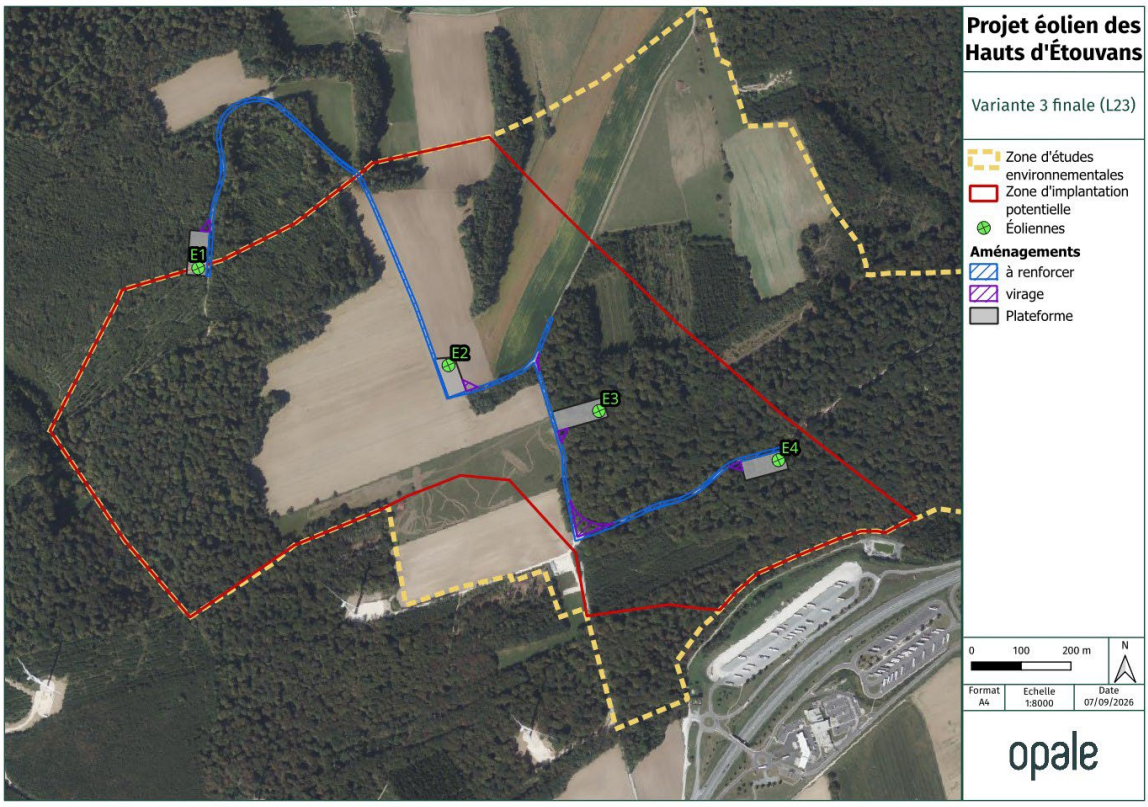


Schéma d'implantation présenté dans le dossier de concertation, p. 12.

II. Une démarche d’information et de concertation régulière depuis le début du projet

Depuis les premières réflexions autour du projet, Opale et les élus d'Étouvans ont souhaité informer de façon régulière les habitants. Plusieurs dispositifs de communication et d'échange ont ainsi accompagné les différentes étapes du développement.

Le comité de pilotage du projet éolien

Dès le lancement du projet, un comité de pilotage associant des membres du conseil municipal et Opale a été mis en place pour en assurer le suivi. Il s'est réuni cinq fois depuis le début de l'année 2025, en complément des échanges et des rencontres sur le terrain. Ces réunions ont permis de travailler ensemble sur les résultats des études, le schéma d'implantation, les mesures d'accompagnement et les actions d'information.

L’information aux habitants

Une première lettre d’information a été distribuée en mars 2025. Des informations ont également été présentées lors des vœux de la mairie en 2025 et 2026. En avril 2025, les équipes d’Opale ont participé à des permanences d’information ainsi qu’à une journée de randonnée au pied du parc des Trois Cantons, avec un stand et des animations.

Une nouvelle lettre d’information a été distribuée en septembre 2026 pour annoncer la concertation et présenter l’avancement des études. Le site internet dédié au projet complète ces supports et permet le recueil des avis en ligne.

Dossier de concertation : § IV.3, p. 13 ; § IV.7, p. 16-17.

Les échanges avec les acteurs du territoire

L'ONF a été associée au travail sur les boisements, les accès, les variantes d'implantation et le défrichement. Les services de l'État ont également été consultés : le projet a été présenté en Pôle de compétences du Doubs le 18 février 2025, puis au service risque de la DDT le 8 septembre 2026. Des échanges spécifiques ont aussi été menés avec l'aérodrome de Courcelles-Montbéliard.

Un comité de projet avec les communes situées dans un périmètre de 6 km a eu lieu pendant la période de concertation, le 23 septembre. Les élus ont pu prendre connaissance du dossier, poser leurs questions et effectuer leurs remarques sur le projet. Ce comité est distinct du comité de pilotage chargé du suivi du développement.

Dossier de concertation : § IV.6 et IV.7, p. 16-17.

III. Septembre-octobre 2026 : concertation préalable au dépôt du projet

En vue de présenter aux habitants les résultats des études et le schéma d'implantation envisagé, la commune d'Étouvans et Opale ont organisé une concertation préalable du 21 septembre au 4 octobre 2026, avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Cette étape avait deux objectifs principaux : mettre à disposition des habitants les données environnementales et techniques disponibles, présenter l'implantation et les photomontages ; recueillir les avis, observations et questions sur le résultat de ce travail.

Dossier de concertation : couverture et § II, p. 5, avis de concertation préalable.

III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation

Les annonces légales dans les journaux « l'Est Républicain » et « Terre de Chez Nous », la lettre d'information de septembre 2026, distribuée aux habitants d'Etouvans et disponible en mairie, le site internet du projet et l'avis de concertation ont présenté les dates, les lieux de consultation des documents, les permanences ainsi que les moyens de laisser un avis.

Les affiches de la concertation ont été transmises aux communes d'Étouvans, Colombier-Fontaine, Bavans, Lougres, Dampierre-sur-le-Doubs, Écot et Villars-sous-Écot.



Avis de concertation préalable reproduit dans le dossier, p. 5.

III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition

Le dossier de présentation a été mis à disposition sur le site internet du projet et en mairie d'Étouvans aux horaires habituels d'ouverture. Il présente le contexte du projet, sa genèse, les critères d'implantation, les études, les retombées envisagées et les grandes étapes de la vie du parc.

Un cahier distinct de photomontages complète ce dossier. Il présente onze points de vue, notamment depuis Étouvans, Écot, Colombier-Fontaine et Villars-sous-Écot, pour permettre aux habitants d'apprécier l'insertion paysagère du projet.

Dossier de concertation : p. 5 ; § VI.4 « Points de vue du projet », p. 32.

III.3 Des permanences pour échanger avec les habitants

Deux permanences ont été organisées en mairie d'Étouvans, en présence des élus et de représentants d'Opale :

Date	Horaire	Lieu
Mercredi 23 septembre 2026	17 h - 20 h	Mairie d'Étouvans
Samedi 3 octobre 2026	9 h - 12 h	Mairie d'Étouvans

Les élus et représentants d'Opale se sont tenus à disposition du public pour consulter ensemble le dossier de concertation et le cahier de photomontages, et répondre aux questions posées. Plusieurs avis recueillis en ligne font référence à la permanence du 3 octobre.

Dossier de concertation : avis p. 5. Registre numérique : contributions n° 68, 70 et 102, reproduites en annexe.

III.4 Modalités d'expression des avis

Durant la concertation, chacun pouvait consulter les documents et formuler un avis sur le site internet du projet, sur les registres papier mis à disposition en mairie ou par courrier adressé à la mairie d'Étouvans. Les 105 avis recueillis en ligne et les quatre contributions manuscrites sont intégrés au présent bilan.

Dossier de concertation : avis p. 5. Source des envois : export du formulaire « Avis » du 5 octobre 2026.

IV. Analyse des résultats de la concertation préalable

Les éléments présentés dans cette analyse proviennent des avis formulés dans le cadre de la concertation préalable, sur le site du projet et dans les registres en mairie. Ils sont complétés par les effectifs des permanences.

IV.1 Taux de participation aux permanences

Permanence	Nombre de visiteurs
23 septembre 2026	3
3 octobre 2026	8
Total de visites sur les deux permanences	11

Trois personnes ont participé à la première permanence et huit à la seconde, soit onze visites au total. Ces temps d'échange ont permis aux visiteurs de s'informer directement auprès des élus et d'Opale sur le projet et les études présentées.

IV.2 Recueil des avis et origine des contributeurs

Au total, 105 avis ont été recueillis sur le site internet et quatre dans les registres papier. Après retrait de deux doublons exacts et regroupement des avis successifs d'un même auteur, 100 contributions sont retenues pour les décomptes. Un auteur ne compte qu'une fois, quel que soit le nombre de messages ou le support utilisé.

Participation au regard de la population du périmètre d'information

Les sept communes destinataires des affiches représentent un bassin de population de 7 671 habitants, selon les populations municipales INSEE de référence en 2023. Parmi les contributeurs recensés, 85 sont rattachés à ce périmètre, soit environ 1,1 % de la population des communes concernées. La participation à l'échelle du territoire est ainsi restée limitée, tant dans les registres que lors des permanences.

IV.3 Le positionnement des contributeurs

Sur les 100 contributions retenues, 20 sont favorables au projet (20 %), 76 sont défavorables (76 %) et 4 sont neutres (4 %).

Les avis défavorables sont majoritaires parmi les expressions recueillies et s'appuient sur différentes thématiques détaillées ci-dessous. Les avis favorables mettent en avant plusieurs intérêts du projet, notamment la production locale d'électricité, la transition énergétique et les retombées pour le territoire.

IV.4 Thèmes abordés par les contributeurs

Les avis exprimés ont été analysés et classés selon les thèmes abordés, présentés ci-dessous par ordre décroissant. Un même avis peut aborder plusieurs sujets : les pourcentages ne s'additionnent donc pas à 100 %.

Thème abordé	Nombre de contributions	Part des contributions
Cadre de vie / paysage / immobilier	60	60 %
Intérêt énergétique	44	44 %
Biodiversité / environnement	40	40 %
Retombées financières	33	33 %
Saturation / cumul	23	23 %
Acoustique	20	20 %
Gouvernance / équité territoriale	20	20 %
Démantèlement / recyclage	10	10 %
Santé	2	2 %

Source : analyse des registres en ligne et papier, avec un seul comptage par auteur pour chaque thème. La mention d'un sujet peut correspondre à un argument favorable comme à une préoccupation.

Les sujets abordés ne se limitent pas aux motifs d'opposition. La production d'énergie, les retombées locales ou encore la fin de vie des installations sont évoquées dans des sens différents selon les avis.

Arguments exprimés dans les contributions favorables

Les contributions favorables soulignent l'intérêt du projet pour la transition énergétique et le climat, l'indépendance énergétique et les finances communales. Certains auteurs évoquent aussi le choix d'un secteur déjà équipé, la réversibilité des installations ou leur expérience du parc existant. Le tableau suivant reprend les principaux arguments formulés.

Sujet	Arguments formulés dans les avis favorables	Exemples
Transition énergétique et climat	Produire une électricité renouvelable, contribuer à la lutte contre le changement climatique et accompagner l'électrification des usages.	32, 34, 36, 50, 79 ; photo 1 (avis central)
Indépendance et diversification énergétiques	Utiliser des ressources locales et diversifier le mix énergétique pour limiter la dépendance aux approvisionnements extérieurs.	32, 47, 49, 50
Complémentarité avec le photovoltaïque	Un témoignage associe le projet à une production photovoltaïque domestique et à l'usage d'un véhicule électrique.	66
Appui sur un secteur déjà équipé	Renforcer la production sur un secteur comportant déjà un parc plutôt que multiplier les implantations dans de nouveaux secteurs.	35, 71, 105
Retombées et projets de la commune	Dégager des ressources pour les services, l'entretien et les aménagements du village ; plusieurs avis y voient un bénéfice collectif.	47, 48, 50, 66, 67, 80, 97
Réversibilité des installations	Une contribution souligne la possibilité de démanteler les éoliennes en fin d'exploitation, pour laisser aux générations suivantes d'autres choix énergétiques.	105
Expérience du parc existant	Certains contributeurs expliquent s'être habitués aux éoliennes et jugent personnellement les effets visuels ou sonores supportables.	32, 36, 47

Exemples non exhaustifs : numéros de l'annexe VI.1 pour les avis en ligne, photographies de l'annexe VI.2 pour les avis papier. Un même auteur peut développer plusieurs arguments.

Éléments de réponse aux principales thématiques

Les principales observations sont reprises ci-après par thème. Le choix des emplacements, du gabarit et des accès résulte du croisement des études et du travail mené avec les élus, en tenant compte des échanges avec l'ONF et les services concernés. Les contraintes réglementaires, techniques et environnementales encadrent la conception. Le projet reste soumis à l'instruction de la demande d'autorisation environnementale et aux prescriptions qui pourront être fixées par le préfet.

Dossier : § IV.2, p. 11 ; § V.1, p. 19-20. Cadre général : Code de l'environnement, article L. 181-3, I. Consulter le texte

Paysage, cadre de vie et cumul des parcs

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
Visibilités et hauteur des machines	Crainte d'une dégradation des vues depuis les habitations et vers les reliefs, avec des éoliennes plus hautes.	1, 33, 70, 104
Saturation et cumul des parcs	Sentiment d'encerclement et demande d'une appréciation globale des installations existantes et projetées.	23, 42, 93, 103
Analyse des points de vue	Demande d'indicateurs de saturation et d'un décompte des habitations ayant une vue sur les éoliennes.	93
Évolution de l'implantation	Demande de suppression de l'éolienne n° 4 pour mieux prendre en compte l'impact visuel.	VI.2, photo 1 (avis du haut)

Les observations portent sur l'évolution des vues depuis les habitations, la hauteur des machines et le cumul avec les parcs existants.

L'étude paysagère confiée à ENCIS examine ces perceptions à différentes échelles ; elle ne se limite pas aux parcelles d'implantation.

Le travail de définition du schéma d'implantation avec les élus a conduit à retenir quatre éoliennes à plus de 1 000 m des premières habitations, au-delà du minimum réglementaire de 500 m. Cet éloignement se combine aux contraintes aéronautiques, aux servitudes, au relief et aux enjeux naturalistes.

Les photomontages permettent d'apprécier le projet depuis les secteurs habités. Les vues n° 5 et 6 concernent Écot (p. 20 et 24 du cahier) ; les vues n° 1 à 3 concernent Étouvans (p. 4, 8 et 12). L'analyse paysagère prend aussi en compte les parcs voisins et leurs effets cumulés. Le maintien d'une lecture d'ensemble, au-delà de chaque parc pris isolément, fait partie de l'évaluation du projet.

Pour approfondir : dossier, § IV.2, p. 11 ; § V.1, p. 19-20 ; § VI.4, p. 30-32, et liste des photomontages p. 32.

Biodiversité, milieu forestier et emprise des aménagements

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
Oiseaux et chauves-souris	Inquiétudes sur les collisions, les déplacements des espèces et la préservation des espèces fragiles.	62, 89, 90, 93
Boisements et habitats	Préoccupations sur l'abattage d'arbres, le défrichement et l'emprise des accès et des aménagements.	31, 43, 74, 90
Études et mesures de protection	Demandes de précisions sur les surfaces défrichées, les risques de collision et l'efficacité des dispositifs de protection.	60, 90, 93

La connaissance de la biodiversité repose sur des inventaires spécialisés, répétés aux périodes pertinentes du cycle biologique, et non sur une seule visite. Les expertises d'Envol Environnement couvrent la flore et les habitats, les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants, les chauves-souris au sol et en altitude, ainsi que la faune terrestre. Les enregistrements sur la nacelle de l'éolienne E6 des Trois Cantons complètent les observations au sol.

Ces protocoles permettent de caractériser les espèces présentes, leur activité et les habitats utilisés, puis d'évaluer les risques liés au projet. Ils s'inscrivent dans le cadre méthodologique des études naturalistes, précisé par la DREAL. Lors de l'instruction, les services examinent la suffisance des données et l'efficacité des mesures et peuvent demander des compléments.

La séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) est appliquée dès la conception. Les échanges avec l'ONF et les résultats des inventaires ont contribué au choix d'emplacements proches des accès existants, afin de limiter les aménagements et le défrichement. Le calendrier des travaux sera adapté aux périodes sensibles pour la faune. Un plan de bridage prévoit également l'arrêt des machines dans les conditions favorables à l'activité des chauves-souris.

Le parc des Trois Cantons, en exploitation depuis 2023, a fait l'objet de suivis environnementaux en 2024, 2025 et 2026. Ces campagnes permettent d'observer les effets en situation réelle, de vérifier l'efficacité des mesures et d'ajuster, si nécessaire, les conditions de fonctionnement. Les résultats du suivi environnemental de l'exploitation du parc de Trois Cantons démontrent un impact moindre sur la faune. Ainsi, des mesures d'exploitation similaires seront reprises pour le projet éolien des Hauts d'Etouvans, notamment les modalités du bridage chiroptérologique.

Pour approfondir : dossier, § VI.3, p. 26-29. Cadre méthodologique : guide DREAL, p. 6-9 et 12-13 ; Code de l'environnement, article L. 163-1. Guide DREAL ; Article L. 163-1

Acoustique et retour d'expérience du parc existant

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
Bruit perçu du parc existant	Signalements de sifflements ou de bruits répétitifs, parfois attribués à des dysfonctionnements ou au vieillissement des machines.	9, 16, 39, 70
Cumul des nuisances	Crainte d'un bruit supplémentaire avec les nouvelles éoliennes, dans un environnement déjà marqué par l'autoroute et d'autres activités.	4, 31, 53
Gêne au quotidien	Demande de considérer les nuisances vécues par les riverains au-delà de la seule vérification des seuils réglementaires.	99

L'étude acoustique a été confiée à Sixense Engineering, également chargé du suivi des Trois Cantons. Des campagnes de réception acoustique ont été réalisées au début de 2024 et de 2025, avec dix sonomètres autour des secteurs habités. Elles comparent les situations avec et sans fonctionnement des éoliennes et apportent des mesures locales, au-delà des seules simulations.

Pour les Hauts d'Étouvans, l'étude prend en compte le cumul des six éoliennes des Trois Cantons et des quatre nouvelles machines. Le bruit de l'ensemble est comparé au bruit résiduel sans aucune éolienne en fonctionnement : le parc existant n'est donc pas considéré comme une composante du bruit de fond.

Les limites réglementaires d'émergence sont de 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit lorsque le bruit ambiant, éoliennes comprises, dépasse 35 dB(A). Si les simulations montrent un dépassement, le fonctionnement doit être adapté : réduction de puissance ou arrêt selon la direction et la vitesse du vent et la période. Une campagne acoustique de suivi post-installation est obligatoirement réalisée pour vérifier la conformité du parc à la règlementation.

Les campagnes acoustiques et environnementales menées depuis la mise en service des Trois Cantons illustrent ce contrôle dans la durée. Elles permettent de confronter les prévisions aux conditions réelles et d'identifier les adaptations nécessaires. En complément, les bruits anormaux qui sont remontés à Opale, par différents canaux font l'objet d'intervention rapides des équipes de maintenance. Cette exigence sera appliquée à l'identique pour le projet éolien des Hauts d'Etouvans

Cadre réglementaire : arrêté du 26 août 2011 modifié, articles 26 et 28. Consulter l'arrêté

Dossier : § VI.2, p. 22-23, « L'enregistrement des niveaux de bruit résiduel », « La modélisation informatique du bruit des éoliennes » et « Limitation du bruit ambiant et bridage acoustique ».

Intérêt énergétique et fonctionnement des installations

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
Arrêts et production réelle	Interrogations sur la fréquence des arrêts et demande de communication de la production annuelle mesurée du parc existant.	22, 45, 89, 93
Intermittence et rendement	Doutes sur les facteurs de charge annoncés et sur l'articulation avec des moyens de production pilotables.	53, 60, 95
Nécessité de nouvelles installations	Remise en question de l'intérêt d'ajouter des éoliennes au regard de la production nationale et des installations déjà présentes ou prévues sur le secteur.	70, 73, 83, 85

Opale a un solide retour d'expérience avec le parc des Trois Cantons, en exploitation depuis 2023. Des productions annuelles de 30 GWh en moyenne ont été enregistrées sur les années 2024 et 2025. A noter que ces deux années étaient par ailleurs peu ventées. Cette production s'apprécie sur l'ensemble de l'année et ne se déduit pas du nombre de machines observées en rotation à un instant donné.

De par la taille des éoliennes, ainsi que la localisation des espaces plus ventés, la production prévisionnelle des Hauts d'Étouvans est estimée à environ 37 GWh par an, à partir des mesures de vent et du retour d'expérience du parc de Trois Cantons. Elle représente l'équivalent de la consommation résidentielle annuelle d'environ 16 800 personnes.

Pour approfondir : dossier, § IV.4, p. 14 ; § V.1 « Le raccordement électrique », p. 20 ; § VI.1, p. 22.

Pourquoi des éoliennes peuvent-elles être arrêtées ?

Une machine peut être disponible techniquement tout en étant volontairement limitée ou arrêtée. Les principales situations sont les suivantes ; elles ne concernent pas nécessairement toutes les éoliennes en même temps.

Motif possible	Explication
Protection des chauves-souris	Arrêt ciblé pendant certaines périodes nocturnes et conditions de vent et de température favorables à leur activité, afin de réduire le risque de collision.
Respect des limites acoustiques	Réduction du fonctionnement ou arrêt de certaines machines selon le vent et l'horaire pour respecter les limites sonores aux habitations.
Maintenance et interventions	Arrêt pendant les visites préventives, les contrôles, une réparation ou la mise en sécurité d'un équipement. Une intervention peut ne concerner qu'une machine.
Prix négatifs de l'électricité	Selon le contrat de vente ou le dispositif de soutien, le producteur peut être incité à suspendre sa production lorsque le prix de gros devient négatif. Il ne s'agit pas du tarif de la facture des particuliers.
Sillage et turbulences	Selon la direction du vent et les consignes du constructeur, une machine située sous le vent d'une autre peut être limitée ou arrêtée pour éviter des sollicitations mécaniques excessives. Ce fonctionnement n'est pas systématique.

Motif possible	Explication
Conditions de vent et sécurité	Un vent insuffisant ne permet pas de produire ; un vent trop fort ou certaines conditions de givre peuvent entraîner un arrêt de protection. Les conditions peuvent varier d'une machine à l'autre.
Contraintes du réseau	Une indisponibilité du raccordement ou une consigne du gestionnaire de réseau pour l'équilibre du système peut conduire à réduire ou interrompre l'injection.

Un arrêt ne signifie donc pas nécessairement une panne ni une absence de ressource en vent. Il peut répondre à une mesure de protection, à une intervention technique ou aux conditions du système électrique. Le suivi d'exploitation permet d'identifier chaque situation et d'en mesurer la durée.

Pour approfondir : dossier, p. 22-23, 29 et 35 ; RTE, Bilan électrique 2024, chapitre « Production », prix négatifs et ajustements du réseau. Analyse RTE

Retombées financières et participation au projet

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
Répartition des retombées	Sentiment d'un déséquilibre entre les communes bénéficiaires des recettes et les riverains exposés aux nuisances.	11, 12, 53, 93
Rentabilité et financement	Interrogations sur les investisseurs, les aides publiques, les prix d'achat garantis et le retour sur investissement.	37, 53, 94
Bénéfices pour les habitants	Questions sur une éventuelle baisse de facture, une participation aux bénéfices ou des compensations pour les riverains.	89, 91

Les retombées annuelles prévisionnelles du projet s'élèvent à environ 235 000 € pour le territoire : 150 800 € pour Étouvans (dont 116 000€ de loyer et 34 800€ de fiscalité) et 84 200 € pour Pays de Montbéliard Agglomération. Le département du Doubs toucherait 49 400€ de fiscalité pour ce projet.

Une enveloppe prévisionnelle de 255 000 € est également consacrée aux mesures d'accompagnement. Les actions susceptibles d'en bénéficier sont étudiées avec les élus. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées (aménagement de la traversée de la Raydans, enfouissement des réseaux électriques du village, amélioration des performances énergétiques de l'école, réhabilitation des chemins de randonnée du plateau, aménagement d'une nouvelle salle des fêtes.)

La possibilité pour la commune d'entrer au capital de la société de projet fait l'objet d'une réflexion distincte des loyers et de la fiscalité ; ses conditions restent à définir. Ce dispositif pourrait s'accompagne rà terme d'une offre d'investissement citoyen, dont les modalités restent également à définir. Toute ouverture d'un investissement citoyen donnera lieu à une information précisant ses modalités.

Ces retombées ne se substituent pas aux obligations environnementales et techniques du projet. Les mesures de prévention et de réduction des impacts doivent être justifiées indépendamment des recettes attendues.

Dossier : § IV.4 « Des revenus pérennes pour la commune », p. 14, et mesures d'accompagnement, p. 15 ; § IV.5, p. 16.
Exemples : contributions n° 5, 11, 12, 37, 53, 66, 89 et 94.

Démantèlement, recyclage et remise en état

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
Retrait des fondations	Crainte que le béton, les armatures ou d'autres matériaux restent durablement dans le sol après l'exploitation.	31, 37, 44
Recyclage et fin de vie	Doutes sur le traitement des pales et sur la prise en compte du démantèlement dans le bilan environnemental.	37, 44, 74, 89
Responsabilité financière	Crainte d'un coût de fin de vie supporté par les propriétaires des terrains ou la commune.	VI.2, photo 1 (avis du bas)

Le démantèlement et la remise en état sont à la charge de l'exploitant du parc, et non de la commune du seul fait qu'elle est propriétaire des terrains. Des garanties financières sont constituées dès la mise en service. Le cadre réglementaire prévoit notamment le retrait des éoliennes et des postes de livraison, ainsi que l'excavation des fondations jusqu'à leur base. Les aires et accès sont remis en état selon les conditions applicables au site.

Les opérations de démantèlement et de renouvellement ne sont plus seulement théoriques : des chantiers sont déjà réalisés en France. Sur la crête du Lomont, le renouvellement du parc du Pays de Montbéliard, à Vyt-lès-Belvoir, a donné lieu en 2026 au démontage des anciennes éoliennes. Le programme comprend aussi la démolition et l'évacuation des fondations ainsi que la remise en état des plateformes non réutilisées. Certaines éoliennes ont été conservées pour les pièces détachées ou pour être réutilisées sur d'autres parcs éoliens, en seconde main.

Ce retour d'expérience illustre la réalité du retrait des équipements et l'organisation des filières de recyclage. Pour les nouveaux projets concernés par le seuil applicable depuis 2024, au moins 95 % de la masse des éoliennes, fondations incluses, doit être réutilisable ou recyclable.

Retour d'expérience : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, compte rendu public de la visite du chantier de Vyt-lès-Belvoir en 2026. Consulter le retour de visite

Dossier : § VII.2 « Démantèlement » et « Recyclage », p. 35-36. Exemples : contributions n° 37, 40, 44, 50, 74 et 89.

Cadre réglementaire complémentaire : arrêté du 26 août 2011 modifié, articles 29 à 32. Démantèlement et garanties

Immobilier, santé et autres effets sur le cadre de vie

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
Valeur et vente des logements	Crainte d'une dépréciation des biens et d'une moindre attractivité auprès des acheteurs.	1, 3, 33, 45
Santé et bien-être	Inquiétudes sur la santé humaine et animale et sur la gêne des riverains.	96, 99
Ombres portées et cadre de vie	Préoccupations sur les ombres portées et la présence quotidienne de machines de grande hauteur à proximité des habitations.	99

L'étude « Éoliennes et immobilier » publiée par l'ADEME en 2022 apporte un repère national. Sur les ventes de maisons de 2015 à 2020, elle mesure un effet moyen de -1,5 % sur le prix au mètre carré à moins de 5 km d'une éolienne, qualifié de très faible, et ne met pas en évidence d'effet au-delà. Elle ne constate pas non plus de blocage systématique des transactions.

Ces résultats ne corroborent pas l'idée d'une forte dépréciation généralisée. Ils ne constituent toutefois pas une estimation pour chaque maison. La situation, l'état et les caractéristiques propres d'un bien restent à considérer.

Références : ADEME, Éoliennes et immobilier, synthèse, mai 2022, § 1.3, p. 3-4, et limites p. 7 ; dossier de concertation, § VIII.3, p. 37. Notice ADEME ; Synthèse, p. 3-4 et 7

Les préoccupations relatives au bruit, aux ombres portées et au cadre de vie sont prises en compte au travers des études spécifiques, des mesures de réduction et des contrôles d'exploitation.

Pour approfondir : dossier, § VI.2, p. 22-23, et ressources du § VIII.3, p. 37.

Voiries et déroulement du chantier

Sujet	Principaux points soulevés	Exemples
État des routes et chemins	Signalements ou craintes de dégradation des voies et attentes de remise en état après les travaux.	74, 105 ; VI.2, photo 1 (avis du bas)
Accès et travaux	Interrogations sur l'importance des travaux, les terrassements et l'élargissement des accès en milieu naturel.	89, 90, 93

L'utilisation des chemins existants a été privilégiée dans la définition des accès, avec les renforcements ou élargissements nécessaires au transport des composants. Les aménagements sont étudiés au regard des contraintes techniques et des milieux naturels ; une étude géotechnique précisera le dimensionnement des fondations.

Les observations sur l'état des voiries utilisées lors du chantier des Trois Cantons, également exprimées dans un avis papier, appellent une attention particulière aux itinéraires, à l'état initial, au suivi et à la remise en état. Leurs modalités devront être précisées avec les gestionnaires concernés.

Dossier : § VII.1 « Les voies d'accès », p. 34 ; § VII.2 « Construction », p. 35. Exemples : contributions en ligne n° 74, 89 et 105 ; annexe VI.2, photographie 1 (avis du bas).

V. Conclusion de la concertation

La concertation a permis de recueillir les avis du public sur le projet et d'échanger avec les visiteurs des permanences. Rapportée au bassin de population des communes destinataires de l'information, la participation reste de l'ordre de 1 %. Les avis défavorables sont majoritaires parmi les contributions recueillies ; les principales préoccupations concernent le paysage, la biodiversité et le fonctionnement des installations.

Les contributions favorables mettent en avant la production d'une électricité locale, la transition énergétique, le climat, l'indépendance énergétique et les ressources pour les projets communaux. Certains avis soulignent aussi l'intérêt d'un secteur déjà équipé et la réversibilité des installations. Ces arguments témoignent des différentes attentes exprimées à l'occasion de cette concertation.

Les observations recueillies complètent le travail mené par Opale et les élus, en lien avec les bureaux d'études et les autres acteurs concernés. Le site internet et les différents canaux d'information permettront de poursuivre les échanges avec les habitants.

Sources : avis recueillis sur le site internet du projet et dans les registres papier ; analyse aux parties IV.2 à IV.4.

Actualités du projet et suites à donner

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours de finalisation en vue de son dépôt auprès de la préfecture. Les suites données aux observations et les éventuelles évolutions du projet seront précisées à l'issue du travail avec les élus et les acteurs concernés.

Dossier de concertation : § II « Les prochaines étapes ? », p. 5 ; § IV.7, p. 17.

VI. Annexes

VI.1 Contributions recueillies en ligne

Les avis déposés en ligne sont reproduits ci-après dans l'ordre chronologique, sous les numéros 1 à 105. Les avis des registres papier figurent séparément en annexe VI.2.

Le tableau comporte uniquement le numéro, le texte de la contribution et sa date et heure. Les noms et communes renseignés dans les champs distincts du formulaire ne sont pas publiés. Les signatures, initiales et présentations inscrites dans le corps des avis sont conservées. Les coordonnées électroniques et téléphoniques sont masquées.

Les textes sont reproduits sans correction de fond ni d'orthographe, après rétablissement des sauts de ligne et des caractères de l'export. Les propos reproduits restent ceux de leurs auteurs.

Source : export du formulaire « Avis » du 5 octobre 2026. Horodatages conservés sans conversion de fuseau horaire.

ID	Contribution	Date et heure
1	Bonjour, habitant directement en face des éoliennes, je subis déjà une importante pollution visuelle sur le côté gauche de ma terrasse. Je ne souhaite donc vraiment pas voir apparaître de nouvelles éoliennes sur le côté droit. Par ailleurs, j'ai du mal à comprendre comment il est possible d'envisager l'installation de nouvelles éoliennes alors que celles qui sont déjà présentes ne fonctionnent pas la plupart du temps. Je reconnais toutefois qu'elles ne génèrent pas de nuisances sonores importantes quand elle tournent et que, lorsqu'un bruit se manifeste, les agents d'OPALE se montrent réactifs. Comme je l'avais déjà précisé lors du lancement du premier projet éolien, j'envisage de vendre ma maison dans quelques années. Je crains sincèrement que la présence de nouvelles éoliennes constitue un frein pour de potentiels acheteurs, voire les dissuade complètement. Cela pourrait également entraîner une nouvelle dépréciation de la valeur marchande de mon bien. Je souhaite donc exprimer clairement mon opposition à l'installation de nouvelles éoliennes sur le côté droit de ma propriété, compte tenu de l'impact visuel déjà subi et de mes inquiétudes concernant la valeur future de mon habitation. Cordialement.	21/09/2026 21:24:22
2	Je suis contre ce projet La commune d'ECOT est entourée d'éoliennes qui deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus hautes. l'encerclement de la commune est de plus en plus important et ce projet finira de polluer le visuel côté NORD OUEST de la commune. Ecot qui était un magnifique village perché avec une vue magnifique sur les paysages aux alentours devient un îlot perché au milieu de champs d'éoliennes. C'est inadmissible que la commune d'ETOUVANS face preuve d'égoïsme au point de ne penser qu'à ses rentrée de fonds au détriment de la commune d'ECOT (entre autres) . ETOUVANS n'aura d'ailleurs que pas ou peu de vue sur ces éoliennes alors que ECOT les aura "en pleine gueule". J'espère que contrairement au parc des 3 cantons La commune et les Habitants d'ECOT se battront contre ce projet .	22/09/2026 09:34:22

ID	Contribution	Date et heure
3	Contre ce projet, dévalorisation de nos biens, nuisance visuelle, notamment rue des grands champs (visible sur photomontage) Détérioration du paysage entre Ecot et Étouvans Il y en a dejà dans ce secteur c'est assez !	23/09/2026 20:06:38
4	Je suis contre le parc éolien des hauts d Etouvans beaucoup plus d inconvénients et que d avantages dans la balance. Les habitants de la rue des grands champs auront une pollution visuelle et sonore encore plus importante qu elle n est déjà. Dévalorisation de nos biens importants, futur village fantôme !	23/09/2026 20:12:24
5	Pouvez-vous nous préciser ce que vous entendez par « levée de fonds citoyenne » ? (crowdfunding ?) Quels montants, quelles retombées à court ou moyen terme … Cordialement P.G. [adresse électronique masquée]	25/09/2026 16:43:30
6	Alors déjà celles qui sont en place nous ruine la vue,de plus,je passe tout les jours devant(2x par jour),et je ne les vois jamais,absolument jamais tourner toutes en même temps,ce qui veux donc dire que l'ajout de nouvelles n'est pas nécessaire. De plus, mis à part le dérangement au niveau de la vue,notre commune ne bénéficie de rien sur ces éoliennes, les gens qui bénéficie de cette électricité "verte"(pas si verte que sa mais c'est un autre débat),n'ont même pas leur vue polluée. Mon avis est donc totalement défavorable (mon avis et celui de mon foyer complet).	26/09/2026 19:15:38
7	Nous ne sommes pas pour.	27/09/2026 15:51:15
8	Avis défavorable à l'extension du parc éolien déjà installé.	28/09/2026 19:55:54
9	Nous ne sommes pas favorable à ce projet d'extension du parc éolien. Aujourd'hui d'huile nous sommes génés régulièrement par un sifflement venant des éoliennes malgré le bruit de fond de l'autoroute. Le parc existant nous abîmé la vue et l'ajout de 4 éoliennes ne ca pas arrangé la situation. Pourquoi ajouter 4 éoliennes alors que les éoliennes présentés sont très souvent à l'arrêt.	28/09/2026 20:35:31
10	Je suis contre cette horreur visuelle	28/09/2026 20:59:35
11	Madame, Monsieur, Par la présente, je tiens à exprimer mon profond mécontentement et mon opposition ferme au projet d'implantation d'éoliennes envisagé sur notre secteur. Ce projet pose deux problèmes majeurs : L'injustice territoriale et économique : Les retombées financières et bénéfices de cette installation reviendront à des acteurs extérieurs, tandis que les riverains devront en subir seuls les nuisances visuelles et sonores au quotidien.	29/09/2026 11:52:27

ID	Contribution	Date et heure
	L'impact financier personnel : L'implantation de ces infrastructures à proximité immédiate de ma résidence principale fait peser un risque avéré de dépréciation immobilière sur mon bien, ce que je ne peux accepter. Je demande donc la prise en compte de ces arguments et le retrait de ce projet.	
12	Entierement defavorable au projet. Contrairement a Etouvans, Ecot est directement impacte par la vue sans aucun benefice financier. Trop c'est trop	29/09/2026 17:37:14
13	Les habitants d'Ecot et moi-même sommes farouchement opposés à l'installation de nouvelles éoliennes sur notre territoire. Notre horizon est déjà pollué par des dizaines de machines dont la taille est impressionnante. De plus , notre village n'en tire aucun intérêt. Ça suffit : mettez les devant chez vous .	29/09/2026 18:54:06
14	Refuse l agrandissement du parc éoliennes	29/09/2026 19:25:07
15	Avis défavorable. Stop aux éoliennes déjà assez nombreuses tout autour de notre village. Bien cordialement	29/09/2026 19:36:31
16	Par la presente je souhaite faire part de mon désaccord concernant le nouveau projet eolien. Un projet dont seule une commune en tirera le profit sans aucune gêne sonore n y visuel. Car oui sonore, car nous avons constaté des bruits répétitifs provenant des eoliennes suite à divers dysfonctionnements. Il est tellement facile de valider un tel projet lorsque seul le tiroir caisse est conserne. Je ne parle pas du fait que j ai constaté des changements météorologiques car oui depuis que les eoliennes sont installes nous sommes malgres nous epargne par les phénomènes de pluies.	29/09/2026 21:17:17
17	Je refuse se projet qui est une vrai catastrophe écologique sans compter les nuisances visuels	29/09/2026 21:19:05
18	Je conteste ce projet qui est initié pas une commune sans scrupule dont la seule motivation est de remplir leur portefeuille tellement facile quand on ne subit pas les désagréments	29/09/2026 21:21:07
19	Je refuse ce projet totalement grotesque, une vrai catastrophe écologique pour des eoliennes qui ne tournent quasi jamais !!!	29/09/2026 21:31:40
20	Un nouveau projet qui continue de détruire le paysage ! Tellement facile quand on est pas concerné par les nuisances de tout genre	29/09/2026 21:33:16
21	Je conteste ce projet	29/09/2026 21:44:17
22	Bonjour, les habitants d'Ecot sont fortement impactés visuellement par ces éoliennes sans en avoir aucun avantage économique. Ça vous le savez. De plus quand on remarque qu'elles ne tournent vraiment pas en permanence, on a du mal à comprendre l'intérêt d'en implanter de nouvelles. Je suis intéressé par avoir les infos suivantes : production annuelle mesurée en Mwh des éoliennes déjà présentes. Production annuelle théorique si elles n'étaient pas arrêtées (sauf maintenance bien sûr). Mêmes questions pour le nouveau parc. [adresse électronique masquée] . Cordialement	30/09/2026 10:27:02

ID	Contribution	Date et heure
23	Bonjour, Je suis habitant d'Ecot depuis 2004 et élu au conseil municipal (troisième mandat). J'ai vu depuis tout ce temps le paysage se transformer petit a petit, pour arriver a un point de saturation visuel lié a un nombre d'éoliennes visibles toujours plus important, projet après projet. C'est pourquoi je viens affirmer via cet avis de concertation, ma désapprobation totale envers cet énième projet éolien! Mr CRISINEL Mathieu	30/09/2026 11:40:54
24	Contre car contrairement aux études, la pollution sonore existe, la pollution visuelle est horrible et la destruction du milieu naturel est bien trop important par rapport à la baisse de la pollution équivalent à 14 000 voitures qui de toute façon vont continuer de rouler. CONTRE le projet.	30/09/2026 13:10:34
25	Non à une extension qui pénalise Écot ! La commune d'Écot est une nouvelle fois directement exposée à un projet éolien qui modifiera durablement son paysage. Après avoir déjà subi l'impact visuel des premières éoliennes, cette nouvelle extension modifierait profondément les perspectives et l'environnement quotidien des habitants d'Écot. Notre paysage et notre cadre de vie en seraient une nouvelle fois pénalisés. Une réflexion globale sur l'impact paysager, environnemental et territorial du projet doit être menée. Le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment d'une commune qui en supporterait principalement les nuisances. Avant toute décision, il est indispensable de prendre pleinement en compte l'avis, les préoccupations des habitants d'Écot ainsi que l'impact cumulé sur la commune qui se retrouve encerclée par de nombreux parcs éoliens. Écot a déjà suffisamment payé le prix paysager de l'éolien : il est temps de l'entendre et de préserver son cadre de vie.	30/09/2026 18:13:33
26	Veuillez prendre acte de l'avis défavorable de la part du maire de Nommay à ce projet. Cordialement, Michaël Allemand, Maire de Nommay	01/10/2026 09:10:27
27	Nous sommes contre cet agrandissement comme toutes les habitants d'ECOT car cet agrandissement est très impactant pour le village.	01/10/2026 16:32:43
28	AVIS NEGATIF DEJA 6 EOLIENNES DANS NOTRE DE CHAMP DE VUE SUR LE JARDIN !!!	01/10/2026 16:32:55
29	Nous sommes contre cet agrandissement comme toutes les habitants d'ECOT car cet agrandissement est très impactant pour le village.	01/10/2026 16:33:50
30	CONTRE CE PROJET	01/10/2026 18:38:59
31	Contre l'extension des parcs éoliens autour de la commune Ecot. Impact trop important sur le champ visuel, paysages defigurés, Sur le bruit déjà important par l'A36., les moto cross, le tir 2000, La déforestation, le passage des oiseaux et animaux, L'avenir défectueux des éoliens et les matériaux restants dans le sol.	01/10/2026 21:27:54

ID	Contribution	Date et heure
32	Je vois depuis chez moi plus d'une quarantaine d'éoliennes, celles de Rougemont, du Lomont. Quand je vais à Colombier je vois vois celles des trois cantons. Je me suis habitué à leur présence et je ne les entends pas. L'autoroute fait constamment plus de bruit que les éoliennes. Pour savoir le bruit généré pas ces engins, je me suis arrêté à leurs pieds et j'ai constaté que le bruit, à défaut d'être agréable est plutôt faible par rapport à l'énergie qu'elles produisent. A l'heure actuelle, on voit clairement que l'indépendance énergétique de la France devient vitale, ou nous devons nous séparer du pétrole et basculer vers l'électricité, c'est pourquoi je soutiens ce projet malgré quelques nuisances tout à fait supportable.	01/10/2026 22:10:07
33	Je suis complètement contre ce nouveau projet éolien. Vous avez déjà une première fois pollué la vue que j'ai depuis chez moi, et vous allez encore en remettre une couche. J'ai la vue directe sur ce parc éolien, et j'ai une vraie inquiétude sur ma proximité avec ces éoliennes. Sans compter sur l'aspect financier et la perte de valeur de ma maison. Je vous invite avec le maire de la commune d'Etouvans à venir prendre un verre et vous rendre compte de ce que vous nous imposez. Je n'hésiterai pas à porter plainte pour pollution visuelle et sonore contre votre société et contre la mairie À votre entière disposition pour échanger, sachant pertinemment que vous ne le ferez pas Cordialement Stéphane Margielewicz [numéro de téléphone masqué]	01/10/2026 22:40:29
34	Je pense que c'est une bonne chose pour la commune mais surtout pour le département, il faut passer à l'énergie renouvelable et les éoliennes sont un super moyen d'y arriver, le monde passe à l'électrification, on ne peut pas ne pas le voir ni le ressentir alors si par 4 éoliennes en plus nous pouvons faire un geste vers une pollution moin importante je suis ravie de savoir que ces éoliennes s'implante sur ma commune	02/10/2026 07:43:12
35	Développer un parc existant ne me choque pas sachant qu'il y a déjà 6 éoliennes qui fonctionnent, L'énergie étant un enjeu important, il me semble judicieux d'utiliser les parcs existants pour les booster	02/10/2026 09:18:13
36	Le projet d'éoliennes supplémentaire sur la commune d'Etouvans va dans le sens logique de la production décarbonnée d'électricité et pas au tout nucléaire en France. Habitant Etouvans et pratiquant la randonnée pédestre et vtt autour du village, les éoliennes existantes ne posent pas de problèmes. C'est même quelque fois un but de visite. Favorable donc au projet.	02/10/2026 10:08:21
37	Je suis personnellement contre ce projet. Nous avons hérité de terre et de beaux paysages et nous allons laisser des blocs de béton qui seront impossible a supprimer un jour ,des pales en carbon qui vont être enterrer sous terre car nous ne sommes pas capables de les traiter.	02/10/2026 10:22:21

ID	Contribution	Date et heure
	Non loin d'ici une nouvelle éolienne encore plus grande a été installé,un nouveau bloc de béton a été coulé (sans parler des tonnes de ferrailles) et l'ancien bloc restera la a tout jamais ... Les éoliennes pousse a vue d'œil partout , pollue les paysages , pollue les terrains mais ma facture d'électricité elle, ne fait qu'augmenter sous prétexte "d'électricité verte" Ces éoliennes sont fabriqués en chine avec des technologies que nous ne maîtrisons pas et des matériaux que nous n'avons pas en France . Qui sont réellement ces investisseurs ? Pour moi ,C'est de l'écologie déguisée pour enrichir des banques privées et des fond d'investissement. Certe,cela fait une rentrée d'argent dans la commune non négligeable mais le jeu en vaut-il la chandelle ?	
38	Bonjour , Le projet éolienne est une bonne initiative. L' énergie renouvelable est le présent et surtout pour le futur . Je suis entièrement d'accord avec celui ci Bien cordialement	02/10/2026 11:29:27
39	Bonjour, je suis totalement opposé à ce projet pour les raisons suivantes : * Il y a déjà 6 éoliennes qui ne fonctionne que très rarement. * Impact sur l'environnement, le paysage, sur la faune et la flore, la biodiversité, abattage d'arbres, couloir de migration, etc... * Impact visuel encore plus conséquent, venant boucher l'horizon du massif des Vosges depuis ECOT. * Depuis quelques mois impact sonore (dû au vieillissement des éoliennes existantes ?) * Encerclement de la commune d'ECOT, 6 éoliennes Parc des 3 Cantons, 18 éoliennes Parc du Lomont, 5 éoliennes Crosey le Grand, une quarantaine en direction d'Autechaux Baume Rougemont .... * Projets éolien à Montenois et St Maurice Colombier. * Projet d'une seule commune, ne tenant pas compte des communes environnantes. TOTALEMENT OPPOSE A CE PROJET	02/10/2026 11:43:21
40	Favorables à ce projet. Juste une petite question : est ce que des éoliennes sont recyclables ?	02/10/2026 11:44:31
41	Non au projet	02/10/2026 12:03:52
42	En tant qu'habitante de la commune d'Écot, je souhaite faire part de mes réserves et exprimer un avis défavorable au projet de parc éolien des Hauts d'Étouvans. Mes motivations reposent principalement sur les points suivants : 1. La saturation du paysage : notre secteur accueille déjà plusieurs parcs éoliens en activité. L'ajout de nouvelles installations viendrait accentuer l'effet d'encerclement de notre territoire, déjà très sollicité par ces aménagements. 2. La visibilité directe face à nos habitations : la zone envisagée se trouve dans l'axe direct de nos logements. L'apparition de ces grandes structures	02/10/2026 12:12:07

ID	Contribution	Date et heure
	modifiera sensiblement notre cadre de vie quotidien et nos perspectives visuelles. 3. La préservation de notre cadre de vie : l'accumulation de ces projets pèse sur le caractère rural et paisible de notre village, tout en risquant d'impacter l'attractivité de nos biens immobiliers. Tout en restant favorable à la transition énergétique, il me semble important de veiller à l'équilibre paysager et au respect des riverains. Pour ces raisons, je ne suis pas favorable à la réalisation de ce projet.	
43	Je m'oppose fermement à l'installation d'éoliennes supplémentaires sur ce secteur. Stop aux nuisances sonnores et visuelles et a la détérioration de nos forêts et de sa faunes.	02/10/2026 12:16:46
44	Bonjour, je suis contre ce projet, qui n impact aucunement Etouvans, mais qui donne a Ecot une vue supplémentaire sur des éoliennes. De plus cette energie n est pas propre du tout. Le tonne de beton, de ferraille pour une éolienne, sui resteront a vie en terre. Que deviennent les pales des éoliennes en fin de vie?.	02/10/2026 12:27:04
45	Bonjour, J'émets un avis très défavorable à ce projet de réimplanter de nouvelles éoliennes dans notre belle région. Je me pose la question de leur intérêt tant le temps de fonctionnement actuel des 6 éoliennes du parc des Trois Cantons, récemment implantées, est réduit (je promène mon chien chaque fin d'après-midi/début de soirée et les jours où ces éoliennes fonctionnent en simultané se comptent sur les doigts d'une main). Qu'en est-il des nuisances supplémentaires à prévoir pour la faune, pour les riverains ? Aucune étude fiable et aucune certitude ne peut être apportée ! Quelle va être la dévalorisation de mon bien immobilier ? Encore une fois, nul n'est en mesure d'y répondre mais c'est une certitude que ça ne fera pas monter sa valeur (ces géantes d'acier n'ont jamais embelli la vue d'un paysage). Un projet qui une nouvelle fois s'inscrit pour faire gagner de l'argent à des communes et certains individus mais qui ne fait en rien grandir l'impact intelligent et respectueux de l'homme sur son environnement. Je ne suis pas écologiste mais simplement soucieux du monde que nous laisserons à nos enfants. Je ne suis pas sûr que ma fille sera réjouite de voir ces géantes structures veillissantes, alors qu'elles auront nécessité des tonnes de béton et de ferraille au détriment d'arbre et végétaux dont on aura malheureusement tant besoin pour réduire le réchauffement climatique qui nous étouffe déjà l'été. L'électricité est sans doute la solution mais le rendement d'une éolienne l'élimine des moyens intelligents et respectueux d'en produire. Fut un temps où notre beau pays savait réfléchir et travailler intelligemment pour être autonome en électricité, en créant de l'emploi et en minimisant son impact environnemental grâce au nucléaire. J'ai encore envie de croire que ce temps n'est pas révolu. Cordialement, Pierre SYLVANT.	02/10/2026 12:39:06

ID	Contribution	Date et heure
46	Sensibilisé par Monsieur le Maire d'ECOT sur l'impact visuel de ce nouveau parc éolien pour sa commune, il apparaît évident qu'il est temps de cesser définitivement toute création de projets de ce type. La commune d'ECOT va se retrouver cernée par les éoliennes. Quelque soit la direction ou se portera votre regard, vous verrez au moins une éolienne. Les parcs éoliens ont assez détruits nos paysages ruraux. Contentons nous désormais à maintenir le parc existant. Cordialement Christophe DALONGEVILLE - Maire de Dambelin	02/10/2026 12:41:13
47	Habitant à Étouvans avec ma famille depuis plusieurs années, nous avons suivi la construction des premières éoliennes du parc actuel. Je suis habitué à voir des éoliennes dans notre paysage. Il y en a déjà sur le parc des Trois Cantons et on peut également en apercevoir au loin depuis le village. Pour ma part, cela ne me choque pas particulièrement. Avec le temps, elles font partie du paysage et je ne trouve pas que leur présence soit gênante. Nous nous promenons régulièrement sur les hauteurs et aux alentours des éoliennes existantes. Concernant le bruit, je ne trouve pas que ce soit particulièrement gênant lors de nos promenades. Lorsqu'on se trouve directement en dessous d'une éolienne, on l'entend forcément, mais en s'éloignant, le bruit devient très peu perceptible. Lors de nos promenades, je peux même affirmer que nous entendons plus l'autoroute ou le moto-cross que les éoliennes. Après avoir regardé les photomontages des quatre nouvelles éoliennes prévues à Étouvans, je ne trouve personnellement pas que leur impact visuel soit particulièrement choquant. Elles vont forcément modifier un peu le paysage, mais je pense que cette modification reste raisonnable au regard de ce que le projet peut apporter. Je fais beaucoup de déplacements dans d'autres régions, et je constate que les éoliennes font aujourd'hui partie des paysages que l'on rencontre un peu partout en France. On en voit dans de nombreuses régions et elles ne me paraissent plus être quelque chose d'exceptionnel ou de choquant dans un paysage. Pour moi, leur présence à Étouvans s'inscrit donc aussi dans une évolution plus générale de nos territoires et de notre façon de produire de l'énergie. Dans le dossier, il est indiqué que la production des quatre éoliennes représenterait environ 12 % de la consommation annuelle de la population de Pays de Montbéliard Agglomération et permettrait d'éviter le rejet d'environ 18 500 tonnes de CO_2. Dans ce contexte, je pense que l'impact visuel doit être mis en perspective avec les bénéfices du projet. Il y aura forcément une évolution du paysage, mais je considère que cette évolution reste acceptable au regard de la quantité d'énergie renouvelable produite et des émissions de CO_2 qui peuvent être évitées. Depuis notre arrivée à Étouvans, nous avons pu constater que les retombées des premières éoliennes servent à l'amélioration du village. Le projet du Centre-Bourg, actuellement en cours, en est pour nous un exemple concret. Ces ressources permettent donc de contribuer à différents projets pour améliorer le village et le cadre de vie des habitants. Ce nouveau projet permettrait donc de poursuivre cette dynamique et de continuer à faire profiter le village de ces retombées.	02/10/2026 12:50:01

ID	Contribution	Date et heure
	Aujourd'hui, les énergies renouvelables doivent prendre une place de plus en plus importante dans notre production d'énergie. Nous avons du foncier disponible sur notre territoire et je trouve donc logique de pouvoir utiliser certains espaces pour produire de l'énergie localement. Je pense également qu'il est important de regarder ce projet dans son ensemble : l'impact sur le paysage, la protection de la faune et de la flore, mais aussi la production d'énergie, les émissions de CO_2 évitées et les retombées économiques pour la commune. Pour ma part, je préfère que nous développions progressivement les énergies renouvelables sur notre territoire plutôt que de dépendre uniquement d'autres sources d'énergie. L'éolien présente certes un impact visuel, mais je trouve que c'est une solution qui permet de produire localement de l'énergie avec un impact qui reste, à mes yeux, acceptable.	
48	Contrairement aux autres sources d'énergie, l'énergie fournie par les éoliennes est une énergie propre - pas de déchets nucléaires, pas de pollution aux hydrocarbures. C'est aussi une source de revenus vitale pour la commune.	02/10/2026 12:57:42
49	Compte tenu du contexte géo-politique incertain qui fait peser une menace sur l'approvisionnement en énergies fossiles, et au regard du réchauffement climatique et de la pénurie en eau pour le refroidissement des centrales nucléaires, les éoliennes apparaissent comme une alternative crédible.	02/10/2026 13:05:56
50	Pourquoi je suis pour les éoliennes à Écot Besoin d'électricité : La France s'électrifie (voitures, chauffage, industries) et aura besoin de beaucoup plus d'électricité dans les prochaines années. Pas de nucléaire avant longtemps : Les nouveaux réacteurs nucléaires n'arriveront pas avant 2035–2038. En attendant, il faut d'autres moyens de production décarbonés, et l'éolien en fait partie. Autonomie électrique : Produire plus d'électricité en France, avec nos propres ressources (vent, soleil, nucléaire), réduit notre dépendance aux énergies importées et renforce notre souveraineté énergétique. Tarifs : Avec un mix plus diversifié et plus de renouvelables, il y a des chances que les tarifs se stabilisent, voire baissent sur le long terme, surtout une fois les parcs amortis. Revenus pour les communes : Les éoliennes rapportent des loyers et des taxes aux communes. Cela donne des ressources nouvelles pour entretenir les villages, financer des projets locaux et aider à garder des services en zone rurale. Les points négatifs, Paysage : Ce n'est pas très joli au début, surtout sur des hauteurs visibles. Mais dans le secteur, il y a déjà beaucoup d'éoliennes, et avec le temps, on finit par ne plus vraiment les remarquer. Nature : L'impact sur la faune et les milieux existe, mais il reste faible comparé à d'autres sources d'énergie, surtout si le projet est bien conçu et respecte les études d'impact. Recyclage : Le recyclage, surtout des pales, est encore en développement. Cela dit, la majorité des composants (acier, béton, cuivre) est déjà recyclée, et la filière progresse.	02/10/2026 13:20:40
51	Contre	02/10/2026 14:08:34
52	Avis defavorable	02/10/2026 14:09:09

ID	Contribution	Date et heure
53	En tant qu'habitants d'Ecot ma famille est directement impactée par le parc éolien des 3 cantons, j'émets un avis résolument défavorable au projet d'extension de ce parc éolien. Notre territoire a déjà accepté le premier projet, nous en subissons quotidiennement les nuisances, aujourd'hui : ça suffit ! L'effort lié à la transition énergétique ne peut pas reposer indéfiniment sur les mêmes communes et les mêmes riverains. J'ose espérer que le promoteur, Opale, n'adoptera pas la même attitude que lors du démarrage du premier chantier. À l'époque, les responsables avaient feint la surprise face aux manifestations des habitants, alors même que les oppositions étaient massives dès le premier jour. Si les promoteurs sont réellement convaincus de l'absence de nuisances de leurs structures, qu'ils en installent une dans leur propre jardin et passent leurs journées à la regarder tourner ! C'est très simple, il suffit d'utiliser un processus de validation similaire à celui qui a été utilisé pour le parc des 3 cantons : placer un mat de mesure, falsifier les résultats et réaliser l'implantation contre l'avis des riverains ! Voici mes arguments précis : • Saturations visuelles des paysages : L'implantation des 6 premières éoliennes a déjà profondément et négativement altéré notre cadre de vie. Ajouter de nouvelles machines relève d'un manque de respect total pour les riverains. Nos villages n'ont pas vocation à devenir un parc éolien. Avec le parc éolien du Lomont ainsi que le parc Rougement- Baume les Dames il existe un véritable sentiment négatif d'encerclement. • Iniquité territoriale et traitement injuste : Ce projet souffre d'un profond déséquilibre. Le Maire d'Étouvans se félicite publiquement des retombées financières promises à sa seule commune, en occultant avec égoïsme la réalité des villages voisins. Les machines seront situées sur la commune d'Étouvans pour des raisons fiscales, mais ce sont les habitants d'Écot et de Colombier-Fontaine qui subiront le doublement des nuisances au quotidien, sans la moindre contrepartie. • Cumul intolérable des nuisances : Notre secteur subit déjà énormément de nuisances. Entre la proximité de l'autoroute A36, le circuit moto de Villars-sous-Écot et les tirs répétés du stand Tir 2000, le calme de nos villages est déjà sévèrement impacté. Ajouter le sifflement aérodynamique et continu de nouvelles pales rendra la situation invivable pour la population. Sans compter que nous avons pu constater qu'en vieillissants les éoliennes actuelles deviennent plus bruyantes. • Dépendance financière et manque de rentabilité : Ce projet n'est pas viable sans aides d'État ou sans prix d'achat garantis, payés par les contribuables. Il est anormal de subventionner les profits d'un opérateur privé pour une énergie intermittente, qui ne garantit jamais la sécurité de notre approvisionnement. Ecot et ses contribuables ont-ils vocation à rémunérer l'acharnement et les incompétences d'Opale ? • Impacts sur l'environnement et l'immobilier : La dégradation de nouvelles parcelles forestières fragilise une biodiversité locale déjà malmenée. De plus, la multiplication de ces structures géantes déprécie directement la valeur de nos maisons et nuit à l'attractivité résidentielle de la région. N'oublions pas que le parc des 3 cantons a entrainé le départ de certains habitants !	02/10/2026 14:49:52

ID	Contribution	Date et heure
	En conclusion, le seuil de tolérance de notre territoire est largement dépassé. Je demande l'abandon pur et simple de ce projet d'extension.	
54	Je suis entièrement contre se projet. Déjà celles qui sont implantés nous gâche la vue. Donc 5 de plus n'est pas acceptable.	02/10/2026 16:06:38
55	Avis défavorable ! Écot Est déjà encerclé d'éoliennes	02/10/2026 16:27:35
56	Je suis 100% contre ce projet. Notre commune est déjà tellement encerclé visuellement par des parcs eoliens. Cela entraîne encore de grignoter des espaces naturels déjà malmenés par les aleas climatiques. Et aucun bénéfice pour notre commune qui n'en aura que les nuisances.	02/10/2026 16:44:16
57	C'est un projet indispensable pour notre village. Je ne suis pas sûr que tous les Étouvans en mesurent l'intérêt. Des opérations de vulgarisation doivent être développées. N'oublions pas dans cet objectif de mobiliser l'école et lesm élèves qui pourront diffuser ces informations	02/10/2026 19:11:15
58	Vue déjà encombrée de 5 eoliennes qu etouvans ne voit même pas bien sur c'est les habitants de ecot qui subissent même et heureusement rarement mais subissent aussi parfois le bruit qui va avec. Alors non à de nouvelles eoliennes	02/10/2026 19:42:50
59	Je m'oppose au projet	02/10/2026 19:50:15
60	Je suis opposé à ce projet Pour justifier cet avis, je m'appuie sur les éléments fourni par la société OPALE exposé dans leur compte rendu de réunion avec les maires du comité de projet éolien des hauts d'Étouvans. Hors mis les propositions de partage des gains financier envisagés, que j'assimile comme étant une forme de tentative de corruption… hors mis l'impact visuel évident… et l'impact acoustique supposé… hors mis le manque de précision sur les disposition de protection de l'avifaune : les condition des tests effectués avec des drones sur le site du Lomont pour arrêter les éoliennes en 4 secondes par les dispositif de détections mis en places ne sont pas précisés. Je tiens à rappelé que l'arrêt d'une machine mécanique par freinage correspond , sauf erreur de ma part à l'absorption de la puissance développé par cette machine en mouvement ; que la puissance mécanique transmise par le vent à une éolienne dépend essentiellement de la vitesse du vent élevé au cube c'est à dire que lorsque la vitesse du vent est multiplié par 2, la puissance transmise est elle multiplié par 8 et que le temps de freinage d'une machine en mouvement dépend de la puissance à absorber élevé au carré. (pas besoins de schéma) un drone peut il être piloté sous un vent permettant d'obtenir la puissance nominal d'une éolienne ? J'en doute. Il ne faut pas oublié qu'en fonctionnement, la vitesse linéaire en bout de palles dépassent les 300 km/h. L'élément le plus inquiétant de ce compte rendu concerne l'espérance de production , ses conditions, et leurs conséquences : Production espéré : 37 Gw/an pour une capacité installé d'environ 149 Gw soit effectivement un taux de charge de 24,8 % pour les 25 % annoncé ; soit. Ses prévision ont été établies sur les données réel du parc des 3 cantons	02/10/2026 20:58:02

ID	Contribution	Date et heure
	voisin, existant, hors d'après les chiffres communiqués par OPALE, ce même parc des 3 cantons aurait fournis a peine 19 % de ses capacité. (faut il rappeler que les éolienne du Lomont qui sont remplacé avait un taux de charge annoncé de 18,5 % et que leurs remplaçantes devraient soit disant obtenir un taux de charge de 31 %!!!) je ne veut pas contesté les chiffres. En revanche une chose est sur : La production des éoliennes est et restera aléatoire, aucune information sur un éventuel cycle saisonnier n'est communiqué, malgré l'espoir de stockage envisagé par certaines sociétés, le développement de tout parc éolien doit être accompagné par le développement d'autre moyen de production de puissance équivalente mais non aléatoire et pilotable selon le besoin réel, affin d'assuré la stabilité des réseaux et la demande de consommation. Aucun projet éolien n'est accompagné de projet complémentaire, à ma connaissance…. Gilles HUSSON.	
61	Je ne suis pas pour ce projet.	02/10/2026 23:52:25
62	Pour avoir la "chance" de bénéficier d'un projet éolien à Montenois initié dans des conditions démocratiques discutables, je me permets d'avoir un avis sur celui d'Etouvans. Je n'avais à l'origine rien contre l'éolien mais en étant confrontée à un projet, j'ai découvert ce qu'il pouvait contenir d'opacité et de caractère destructeur, notamment pour l'avifaune et les chiroptères. A l'heure où la France compte 145 cas de West Nile Virus, transmis par les moustiques, où des maladies déciment le bétail, est-il bien sage d'installer des machines qui contribuent grandement à la destruction de ces auxiliaires si utiles? En effet, de nombreuses études montrent que les éoliennes impactent directement Avifaune et chiroptères . Je cite le Muséum d'Histoire Naturelle : "En France, certaines chauves-souris – comme la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler et la Noctule commune – paient un lourd tribut chaque année ; leur état de conservation s'est dégradé entre 2009 et 2017. La Noctule commune est désormais classée comme « vulnérable » sur la liste rouge des mammifères français ; cela est en partie lié au fait que « le développement de la production d'énergie éolienne a particulièrement affecté cette espèce migratrice de haut vol »." Ne parlons pas non plus des parcs qui ont dû fermer car ouverts trop précipitamment et destructeurs d'espèces protégées (https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/04/09/apres-la-mort-d-un-aigle-royal-un-second-parc-eolien-heraultais-est-somme-par-la-justice-de-cesser-son-activite-pendant-un-an_6593403_3244.html?srsltid=AU7gw4UvsMEaXiDBNAunbFuHBRJS5D6B8sUfcfC36pcZZ8b-eB2P3rao) Pour ces raisons, je suis contre l'implantation de ce parc. Notre région connaît depuis quelques années un accroissement de l'éolien sans que jamais aucun bilan soit fait.	03/10/2026 07:54:03
63	Contre ce projet pollution visuelle	03/10/2026 09:57:22
64	Contre ce projet / pollution visuelle	03/10/2026 09:57:30
65	Je suis contre ce rajout d'éoliennes qui il me semble seront plus près du village d'Etouvans.	03/10/2026 15:11:29

ID	Contribution	Date et heure
66	Propriétaire de panneaux photovoltaiques depuis plusieurs années, et d'un vehicule électrique depuis peu, majoritairement pour des considérations environnementales, je suis sensible au sujet de l'éolien. Je trouve que c'est un excellent complément a la production d'électricité photovoltaïque. Bien sûr l'impact environnemental de l'implantation d'éoliennes nest pas neutre, mais la transition écologique doit se faire avec certains compromis. Celui offert par l'éolien me semble tout a fait acceptable dans le cadre du projet d'extension du parc éolien des hauts d'Etouvans , et je soutiens totalement ce projet. Et d'autre part, point non négligeable, les retombées financières de ce projet sont une opportunité pour notre commune d'envisager de nombreux projets.	03/10/2026 15:55:27
67	Bonjour, Le progrès est ce qui nous fait avancer. Comme la vapeur ou le feu en son temps. Nous avons l'occasion de participer a un projet qui permettra de générer de l'énergie verte et de la distribuer sur la commune. Go. Nous avons déjà franchi le pas en optant pour l'énergie solaire a notre domicile ainsi qu'un véhicule électrique, combo. Il ne tient qu'à la population de s'engager pour une commune plus vertueuse, et profiter également des retombés économiques.	03/10/2026 16:30:58
68	Visite à la Mairie d'Etouvans le 3 octobre Réunion intéressante et constructive Une réponse a été donnée à toutes mes questions concernant les éoliennes Personnel OPALE compétant et agréable	03/10/2026 17:47:02
69	Visite à la Mairie d'Etouvans le 3 octobre Réunion intéressante et constructive Une réponse a été donnée à toutes mes questions concernant les éoliennes Personnel OPALE compétant et agréable	03/10/2026 17:47:49
70	Bonjour, comme précisé le samedi 3 octobre en Mairie d'Etouvans, le Conseil Municipal au nom de la commune et de ses habitants s'oppose à cette extension. La commune a accepté (subit) le Parc Eolien des 3 Cantons mais fera tout ce qu'elle peut pour s'opposer à cette extension. Les raisons de son opposition : * Toute la vue sur le massif des Vosges sera impactée par ces éoliennes qui seront encore plus imposantes que celles existantes, Mont Bart, Chapelle de Ronchamp, Ballon d'Alsace, etc... * Doute sur les véritables valeurs en énergie produite par les éoliennes existantes, elles ne tournent que rarement et souvent qu'une petite partie de ces 6 éoliennes. * Avec 6 éoliennes et les futurs parcs photovoltaïques de Colombier-Fontaine (1) et Etouvans (3), le secteur produit assez d'énergie sans ajouter de nouvelles éoliennes. * Après l'impact visuel, nous avons depuis quelques temps un impact sonore (dû au vieillissement des éoliennes existantes ?) . * Impact sur l'environnement, le paysage, sur la faune et la flore, la biodiversité, abattage d'arbres, couloir de migration, etc... * Encerclement de la commune d'ECOT, 6 éoliennes Parc des 3 Cantons, - 18 éoliennes Parc du Lomont (remplacement en cours des éoliennes existantes par des éoliennes encore plus imposantes), - 5 éoliennes Crosey le Grand,	03/10/2026 18:20:24

ID	Contribution	Date et heure
	- une quarantaine en direction d'Autechaux Baume Rougemont .... * Projets éolien à Montenois et St Maurice Colombier, et celui de Pont De Roide aujourd'hui ajourné mais pour combien de temps ? * Projet d'une seule commune, ne tenant pas compte des communes environnantes. COMMUNE d'ECOT OPPOSEE A CE PROJET	
71	Les éoliennes, beaucoup de personnes ne veulent pas les avoir dans leur commune ou à proximité mais notre consommation d'électricité étant en augmentation il faut bien trouver des solutions…. Je préfère très sincèrement voir des éoliennes (surtout que le parc éolien existe déjà autant les regrouper) qu'un champ de panneaux photovoltaïques…	03/10/2026 20:22:31
72	Pollution visuelle pour la commune d'Ecot.	03/10/2026 21:02:41
73	Madame, Monsieur, Je souhaite inscrire mon opposition au projet d'extension du parc éolien des Hauts d'Étouvans. Ce projet soulève plusieurs interrogations majeures : son utilité énergétique dans un contexte de forte production électrique nationale, son impact environnemental lié notamment aux travaux et aux infrastructures nécessaires, ainsi que ses conséquences sur le paysage, le cadre de vie et les nuisances potentielles pour les riverains des communes concernées. Les bénéfices financiers pour les collectivités ne sauraient, à eux seuls, justifier de nouvelles contraintes durables pour les habitants et le territoire. Je demande donc que l'opportunité de cette extension soit réexaminée et me prononce en faveur de son abandon. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. Robert Rosalie	03/10/2026 22:36:57
74	Je suis contre ce projet Vous allez encore couper des arbres, defoncer les chemins, détruire les paysages et pour quoi?! Une technologie qui ne pzut pas etre recycler et intermittente! Plutôt que d'investir dans ce projet, investissez dans la recherche pour trouver des alternatives	03/10/2026 23:10:35
75	Dénature le paysage	03/10/2026 23:11:49
76	Dénature le paysage	03/10/2026 23:12:31
77	Non au projet éolien d'etouvant	04/10/2026 09:01:28
78	Nous nous opposons totalement et fermement à ce nouveau projet d'implantation de 3 à 5 éoliennes sur la commune d'Ecot qui en compte déjà 6 !!. Cela va contribuer à dégrader considérablement le paysage. Nous sommes déjà particulièrement et réellement encerclés de part et d'autre et la concentration est déjà bien assez importante.La nature va être de nouveau ravagée (défrichement, aménagement, infrastructures..).	04/10/2026 10:30:15

ID	Contribution	Date et heure
	L'impact sera visuel, sur le cadre de vie, sonore, financier (quid valeur immobilière ??) et sans doute bien au delà..., et tout cela sans contreparties réelles et précises déterminées. Un parc existant déjà sur ce site, nous ne voyons pas en quoi cette nouvelle implantation est nécéssaire et pourquoi notre secteur est encore sollicté plutôt qu'un autre. Nous ne voyons nullement les bénéfices apportés à la commune par rapport aux impacts locaux. Pour toutes ces raisons nous formulons un AVIS DEFAVORABLE à ce projet d'implantation.	
79	"La seule énergie propre est celle qu'on ne produit (ou ne consomme) pas." Certes, cependant : Toujours plus de besoins en énergie, électrique notamment avec l'électrification des usages liée à la décarbonation (souhaitée, souhaitable, nécessaire...). Toujours plus de conséquences dramatiques liées au dérèglement climatique. Un impact écologique de l'éolien non neutre, mais bien moindre que les énergies fossiles sur nos écosystèmes. Toujours moins de dotations globales de fonctionnement pour les communes. Je ne suis pas très fortiche en maths ni en équations mais face à ces constats simples, quand on a l'opportunité de contribuer à un mix énergétique plus vert(ueux), pourquoi hésiter? Quand il n'y aura plus qu'un paysage brûlé, aride et désolé aux alentours, on ne pourra plus reprocher aux éoliennes de pouvoir le gâcher, et on aura alors l'occasion de se demander si, dans le fond, c'était vraiment ça le problème! ;)	04/10/2026 14:18:22
80	Je suis favorable à l'extension du parc éolien sur la commune. Le développement des énergies renouvelables me semble aujourd'hui nécessaire. Ce projet permet à la fois de produire une énergie verte tout en apportant des retombées positives à la commune. Côté préservation de la biodiversite, la vigilance est de mise et la consultation de l'ONF permet d'accompagner au mieux la commune sur ce dossier.	04/10/2026 16:15:23
81	Communication. Il me semble, à travers quelques échanges informels, que les habitants de Étouvans, sont peu concernés par ce nouveau développement de production électrique. Certains ne connaissent pas le projet. Il serait nécessaire de renforcer la communication sur ce projet industriel et les retombées fiscales, écologiques pour le village. Au premier plan, les élèves de l'école primaire sont les cibles d'information : ils devraient, dans le cadre du projet pédagogique, être un des vecteurs d'information en direction de leurs familles ou voisins. Des documents pédagogiques pourraient être conçus pour cette cible. La journée découverte proposée par une association locale (Comité des fêtes) devrait être reconduite avec la participation de la société Opale. Enfin, des points précis sur le développement de ce projet, devraient être proposés au cours de certains conseils municipaux.	04/10/2026 16:15:47
82	Intérêts industriel, écologique, financier. Je me félicite du développement de ce projet dans ma commune. À noter que les "opposants" qui ont tenté de freiner le développement du précédent champ éolien n'existent plus. Les retombées fiscales et locatives pérennes discréditent cette approche.	04/10/2026 16:27:34

ID	Contribution	Date et heure
	Au moment où le réchauffement climatique nous touche, ce champ éolien produit 12% des besoins en électricité de la population de PMA.	
83	Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes. Il serait souhaitable de faire produire à au moins 80% de leurs capacités les éoliennes actuelles plutôt que de les voir à l'arrêt 80% du temps. Et ceci est valable pour tous les parcs environnants.	04/10/2026 17:18:27
84	Très sceptique quant à l'utilité d'éoliennes supplémentaires sachant que celles déjà en place sont particulièrement inactives. Chaque commune devrait pouvoir profiter de la vue et du bruit de ses propres installations. Trop facile d'être écolo sans les nuisances.	04/10/2026 17:19:30
85	Bonjours, totalement défavorable au projet, cause saturation visuelle, encerclement de notre commune avec les éoliennes du Lomont, de Crosey Le Grand, cettes de Autechaux-Baume Les Dames-Rougemont et les 6 existantes de Colombier-Fontaine. 4 parcs photovoltaïque de prévus sur Colombier-Fontaine et Etouvans ::: D'autres projet éolien à Pont De Roide, St Maurice Colombier et Montenois. Cela suffit pour notre commune.	04/10/2026 17:24:43
86	Contre projet éolien	04/10/2026 17:40:39
87	Je suis contre ce progrès... Trop d'éoliennes tue l'éolien...	04/10/2026 17:45:16
88	Il y a assez d éoliennes autour de nous.. Je ne suis pas d'accord pour le projet	04/10/2026 17:46:24
89	Je suis opposée à ce nouveau projet de parc éolien. J'habite dans un secteur où nous sommes déjà entourés de nombreuses éoliennes. Je constate d'ailleurs qu'elles ne fonctionnent pas en permanence et je m'interroge donc sur leur production réelle à l'échelle d'une année. Je m'interroge également sur la cohérence écologique de ces projets. Pour construire un parc éolien, il faut des tonnes de béton, d'acier et d'autres matériaux, aménager des accès et réaliser des travaux importants sur les terrains. À cela s'ajoutera, dans quelques années, le démantèlement et le remplacement des installations. Il me semble donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie d'une éolienne lorsqu'on parle de son bilan environnemental. La question de la biodiversité me préoccupe également. Les oiseaux et les chauves-souris peuvent être impactés par les éoliennes. Enfin, je m'interroge sur les bénéfices concrets pour les habitants des communes concernées. Nous acceptons les transformations de notre environnement, les travaux et les infrastructures, mais qu'est-ce que les habitants en retirent réellement ? Une baisse de leur facture d'électricité ? Une participation directe aux bénéfices ? Des compensations concrètes pour les nuisances subies ? Pour ces raisons, je suis défavorable à l'implantation d'un nouveau parc éolien tant que l'impact cumulé des installations existantes et projetées n'est pas réellement pris en compte.	04/10/2026 17:46:39

ID	Contribution	Date et heure
90	Je suis contre le développement des éoliennes, et pas uniquement parce que je trouve ça particulièrement moche dans les paysages. Pour moi, le problème est surtout qu'on ne parle pas assez des conséquences qu'elles peuvent avoir sur la faune et la flore. Avant d'installer des éoliennes, il faudrait prendre davantage en compte les espèces présentes dans les secteurs concernés, notamment les oiseaux et les chauves-souris, qui peuvent être victimes de collisions avec les pales. Certaines espèces déjà fragilisées peuvent être particulièrement sensibles à ce type d'aménagement. Il faut également penser aux conséquences de la construction elle-même : routes d'accès, déboisement, terrassement, bétonnage et transformation des habitats naturels. Même lorsque les éoliennes sont présentées comme une énergie « propre », leur installation peut donc avoir un impact réel sur les écosystèmes locaux. Je trouve aussi qu'on ne prend pas toujours suffisamment le temps d'étudier toutes les conséquences avant de lancer certains projets. Protéger l'environnement, ce n'est pas seulement réduire les émissions de CO_2 : c'est aussi préserver la biodiversité, les paysages et les habitats naturels. Je ne dis pas qu'il ne faut absolument aucune éolienne. Je pense simplement qu'il faut arrêter de considérer cette technologie comme une solution parfaite et systématiquement écologique. Chaque projet devrait être étudié sérieusement, en tenant compte de son impact sur la faune, la flore, les paysages et les habitants. Et oui, personnellement, je trouve aussi que ça dénature beaucoup certains paysages. Mais au-delà de l'aspect esthétique, c'est surtout le manque de prise en compte de certains impacts environnementaux qui me pose problème.	04/10/2026 17:56:06
91	Bonjour, Je suis farouchement opposé a ce nouveau projet, je suis directement impacté par la pollution visuelle que dégage les 6 éoliennes déjà installées. Nous habitons une impasse avec une vue très dégagée qui du jour au lendemain nous a été défigurée par ces 6 éoliennes, pour qui aucune économies n'ont été réalisées sur ma facture d'électricité de mon foyer bien au contraire... Qui sont les 18000 foyers qui bénéficient de leur fonctionnement ?? Les habitants d'Ecot ?? N'avons nous pas d'autres projets plus urgents et moins destructeurs pour l'environnement ? STOP AUX ÉOLIENNES	04/10/2026 18:03:36
92	Je suis contre les nouvelles éoliennes.	04/10/2026 18:08:50
93	Avis défavorable au projet éolien « Les Hauts d'Étouvans » 1. Saturation visuelle depuis Écot et répartition inéquitable des effets : Écot (environ 520 m à la mairie) domine le plateau d'implantation (426 à 474 m), alors qu'Étouvans (environ 350 m), qui perçoit près de 151 000 € par an, se trouve en contrebas et verra bien moins les éoliennes. Depuis Écot, la vue vers le nord est déjà occupée par les six éoliennes de Trois Cantons ; s'y ajouteraient quatre éoliennes de 230 m, plus hautes que les existantes, à moins de 2 km (photomontages 5 et 6). Se cumulent à l'horizon les parcs du Lomont et de Crosey-le-Grand (une vingtaine d'éoliennes, dont certaines	04/10/2026 18:20:25

ID	Contribution	Date et heure
	doivent être remplacées par des machines plus hautes) et, plus loin, le bassin éolien de Rougemont–Baume-les-Dames et Vaîte-Bussières (43 éoliennes). Comme l'a rappelé le maire d'Écot au conseil d'agglomération du 24 septembre 2026, les vues depuis Écot vers le Mont Bart, la chapelle de Ronchamp, le Ballon d'Alsace et le massif des Vosges seraient dégradées par cette accumulation. Le dossier ne présente aucun indicateur de saturation visuelle pour Écot et ne mentionne pas, dans sa description du contexte éolien, les parcs de Crosey-le-Grand ni du bassin de Rougemont–Baume. Je demande ces indicateurs sur un périmètre élargi, le décompte des habitations ayant une vue sur les éoliennes pour chaque commune, et une répartition des retombées en conséquence. 2. Impact environnemental et forestier. Le site est une matrice forestière de hêtraie. Les inventaires du dossier relèvent un enjeu fort pour le Milan royal, 35 espèces d'oiseaux patrimoniales en période de nidification, 86 grues cendrées observées principalement au niveau d'Écot, et des colonies de chauves-souris à proximité (pipistrelles, sérotine, très probablement Grand Murin). Le dossier ne chiffre aucune surface de défrichement, alors qu'il annonce « pas de nouveaux accès » tout en prévoyant l'élargissement des accès existants et un déboisement de part et d'autre en forêt. Je demande les surfaces défrichées, les distances aux lisières et le risque de collision estimé. 3. Chiffres non représentatifs. « 16 800 personnes alimentées » repose sur la seule consommation résidentielle (2 223 kWh par personne). Les 18 500 t de CO_2 évitées sont calculées avec un mix de référence de 500 g/kWh, alors que RTE mesure 19,6 g/kWh pour l'électricité française en 2025. Je demande la production réellement mesurée de Trois Cantons depuis 2023. 4. Contexte national : la PPE3 (décret du 12 février 2026) a revu à la baisse l'objectif éolien terrestre (31 GW en 2030) et privilégie le renouvellement des parcs existants. Ce projet est une implantation nouvelle. 5. Concertation prématurée : les études paysagère et acoustique ne sont pas terminées. Je demande une nouvelle concertation une fois celles-ci achevées. Stéphane LOICHOT - Écot	
94	Je me pose la question sur la rentabilité de ce projet, comme sur ceux déjà existants. Le retour sur investissement ne sont jamais très clairs et objectifs. D'autre part, le visuel de ces éoliennes depuis le village me semble pas très élégant.	04/10/2026 18:40:42
95	Je suis formellement opposé à l'extension du parc éolien déjà présent entre la commune Ecot Colombier fontaine Etouvans et Villars sous Écot . Les éoliennes en place ont déjà certainement un facteur de charge largement inférieur à 15 %, sur le plan énergétique, ce projet me paraît aberrant, inutile démesuré, et manifestement, il ne s'agit que d'une opération strictement immobilière destinée à enrichir la société opale.	04/10/2026 19:39:01
96	Je suis contre ce projet car cela nuit à la santé des animaux mais également à celle des humains	04/10/2026 19:51:37
97	Très favorable au développement des énergies vertes. Un revenu pour la commune et une vision d avenir. Il faut évidement rester vigilant sur la gêne potentielle occasionnée aux habitants locaux qu ils soient humains ou non. L éloignement aux habitations est un bon point, je ne connais pas l impact sur la population animale local qui dit aussi être préservée.	04/10/2026 19:54:38

ID	Contribution	Date et heure
	Vous avez tous mes encouragements pour ce projet. Guillaume	
98	Bonjour, une suis contre ce projet car le fait d'étendre le parc éolien va non seulement modifier durablement le paysage environnant, mais aussi m'inquiète fortement concernant la préservation des milieux naturels, de la faune et de la valeur du patrimoine local.	04/10/2026 20:00:34
99	Bonjour, Je souhaite exprimer mon opposition à ce projet de parc éolien, en tant que riveraine vivant à en face du secteur concerné. Nous avons déjà aujourd'hui des éoliennes dans notre champ de vision quotidien. Leur présence a profondément modifié le paysage dans lequel nous vivons. Ce qui était auparavant un paysage rural ouvert et préservé est désormais marqué par des installations industrielles visibles et grossières. Au-delà de l'aspect esthétique, je constate également que les éoliennes existantes tournent finalement assez rarement ou à une vitesse très variable. Cette expérience concrète de riveraine m'amène donc à m'interroger sur la pertinence d'ajouter de nouvelles machines, avec toutes les conséquences que cela implique. Je suis particulièrement préoccupée par l'impact paysager et par l'effet de cumul. Une nouvelle implantation ne doit pas être étudiée isolément : il faut regarder ce que représente l'ensemble des éoliennes déjà présentes et celles qui pourraient être ajoutées demain. À force de multiplier les projets, le risque est de transformer durablement le caractère rural de nos communes et de banaliser nos paysages. Le paysage n'est pas un simple décor. C'est notre cadre de vie quotidien, notre patrimoine commun et aussi l'identité de nos villages. Le ministère de la Transition écologique reconnaît lui-même que les projets éoliens doivent prendre en compte les impacts visuels, la covisibilité et le risque de mitage ou de densification excessive des parcs. Je souhaite également que soient examinés avec la plus grande attention les impacts sur la biodiversité, notamment sur les oiseaux. Les services de l'État identifient eux-mêmes les risques de collision, de perturbation des déplacements et de dérangement de certaines espèces comme des enjeux à prendre en compte dans les projets éoliens. Les nuisances pour les habitants doivent également être considérées dans leur réalité quotidienne et pas uniquement au regard du respect de seuils réglementaires. Les effets visuels, les ombres portées ou simplement la présence permanente de machines de très grande hauteur peuvent contribuer à une véritable gêne pour les personnes vivant à proximité. L'Anses reconnaît notamment que le bruit des éoliennes peut constituer une nuisance pour certaines populations riveraines et que la gêne ne dépend pas uniquement du niveau sonore. Enfin, je considère qu'avant d'ajouter de nouvelles éoliennes à un territoire déjà marqué par plusieurs installations, il est indispensable de démontrer que ce projet apporte un bénéfice suffisamment important au regard de ses conséquences locales : production réellement attendue, conditions de vent du site, impact cumulé sur le paysage, biodiversité, cadre de vie des habitants et infrastructures nécessaires. La transition énergétique est nécessaire, mais elle ne peut pas se faire au détriment systématique des mêmes territoires et de leurs habitants. Être favorable aux énergies renouvelables ne signifie pas être favorable à leur implantation partout et à n'importe quel endroit.	04/10/2026 20:40:12

ID	Contribution	Date et heure
	Je demande donc que ce projet soit réévalué avec une véritable prise en compte du point de vue des riverains, de l'impact cumulé des installations existantes et projetées, de la préservation des paysages et de la biodiversité, ainsi que de l'intérêt réel du site choisi. En l'état, je suis opposée à ce projet. Cordialement.	
100	Vu le nombre d'éolienne déjà implantée et qui ne tournent pas tout le temps, je suis défavorable à ce nouveau projet.	04/10/2026 20:44:23
101	Je suis défavorable à ce projet, on massacre la nature pour des éoliennes qui ne tournent pas toujours, et nous polluent la vue et l'audition.	04/10/2026 20:45:47
102	Je me suis rendu le 3 octobre en mairie d'Etouvans à l'occasion du temps ouvert au public pour me renseigner sur le projet. J'ai été accueilli par le maire et les responsables d'Opale. J'ai ainsi pu bénéficier d'une présentation du projet, et avoir réponse à mes nombreuses questions. Le projet consiste à installer 4 éoliennes supplémentaires en prolongement du parc éolien existant composé de six machines, sises sur les communes de Colombier-Fontaine et d'Etouvans. Les quatre nouvelles éoliennes d'une hauteur supérieure à celles installées sont implantées sur du terrain communal d'Etouvans et sont plus proches du village. Ce projet est compatible avec le SRADDET, et le Schéma régional éolien (SRE) qu'il comprend. Les étapes préalables portées par la commune, tant pour le choix de l'opérateur, que pour le respect des prescriptions environnementales, que pour le partage de la valeur semblent avoir été étudiées avec un grand sérieux. Bien sûr, le village d'Ecot situé en point haut, est impacté dans son champ visuel par l'édification de ces quatre éoliennes supplémentaires, notamment dans la direction des massifs vosgiens..Pour autant, il ne bénéficie pas d'une compensation financière directe de cet impact. Ceci conduit d'ailleurs le maire d'Ecot, à exprimer l' opposition de sa commune au projet. Pour ma part, j'estime qu'à ce stade de la concertation préalable, ce projet est intéressant au regard des enjeux de transition énergétique, conforme aux réglementations en vigueur, et que son rapport avantages / inconvénients est favorable pour le territoire à l'échelle du pays de Montbéliard. Bien sûr, cette expression, ne préjuge pas d'un avis définitif qui pourrait être exprimé ultérieurement sur la base des documents plus complets qui devront figurer dans le dossier d'enquête publique.	04/10/2026 20:57:26
103	Je souhaite exprimer un avis défavorable au projet éolien des Hauts d'Étouvans, tout en précisant que mes réserves portent principalement sur la manière dont ce nouveau projet s'inscrit dans le développement éolien déjà réalisé sur ce secteur. Le dossier indique que le projet des Hauts d'Étouvans a été identifié par Opale à la suite de la construction du parc éolien des Trois Cantons, dans la continuité de celui-ci. Il précise également que le nouveau projet a été conçu en tenant compte de la présence du parc des Trois Cantons. Je m'interroge donc sur la logique de cette succession de projets.	04/10/2026 21:36:32

ID	Contribution	Date et heure
	Si ce secteur était déjà identifié comme favorable au développement de l'éolien, pourquoi les quatre éoliennes aujourd'hui prévues aux Hauts d'Étouvans n'ont-elles pas été envisagées dans le projet initial des Trois Cantons ? Quelles contraintes techniques, environnementales, foncières ou réglementaires expliquent qu'elles fassent aujourd'hui l'objet d'un nouveau projet ? Cette question me paraît d'autant plus importante que les deux projets sont présentés comme étant dans la continuité l'un de l'autre. Je souhaite donc que les impacts cumulés des deux parcs soient réellement appréciés, et pas uniquement projet par projet. Je suis également attentive à la place donnée aux retombées économiques dans ce projet. Le dossier annonce environ 151 000 € de retombées annuelles pour la commune d'Étouvans et prévoit la possibilité pour celle-ci de participer au capital de la société de projet. Ces éléments doivent, selon moi, rester clairement distincts de l'évaluation des impacts environnementaux, paysagers et sur le cadre de vie des habitants. Enfin, le dossier présente le projet comme une des rares opportunités de développement de l'éolien sur le territoire. Je souhaite que cette affirmation soit mise en perspective avec les installations déjà présentes et avec le développement envisagé aujourd'hui dans leur continuité. En conséquence, je donne un avis défavorable au projet en l'état et demande que soient davantage explicités : • la chronologie et les raisons ayant conduit à développer ce nouveau projet après celui des Trois Cantons ; • les effets cumulés des deux parcs, notamment sur le paysage et le cadre de vie ; • la prise en compte de la concentration progressive des installations éoliennes sur ce secteur ; sans oublier l'enquête publique en cours de Lomont Est avec une surélévation de 5 éoliennes actuelles de 125 mètres remplacées par 7 éoliennes donc 4 ferons 180 mètres et 3 atteindraient 200 mètres • et l'articulation entre les intérêts économiques de la commune et l'évaluation objective des impacts du projet. Je souhaite que ces éléments soient pris en considération dans la suite du développement du projet.	
104	Je suis résidente d'Ecot à l'endroit où les photomontages sont réalisés. La vue depuis ma maison est déjà saturée par 6 grands monstres auxquels s'ajoutent les éoliennes vers baume les Dames. Sur mon terrain, il y a un sentiment d'encerclement. Ajouter à ces éoliennes d'autres éoliennes ne feront encore qu'accentuer ce sentiment. J'en suis très très proche et je les ai en face!!! Je ne peux que m'opposer à l'implantation supplémentaire des ces éoliennes. Depuis les 6 premières, j'ai pu constater la diminution de la variété des oiseaux, je ne peux que m'inquiéter pour la suite. La beauté et l'attrait de notre village avec ses vues sont détruites et en ajouter ne feront qu'amplifier ce phénomène. Eouvans implante, Ecot subit !	04/10/2026 22:34:52
105	Je souhaite apporter à cette concertation quelques éléments en ma qualité de maire d'Étouvans. Je comprends parfaitement que ce projet puisse susciter des interrogations, notamment à Écot où l'exposition visuelle au parc est différente de celle d'Étouvans. Ces préoccupations doivent être entendues. Je souhaite néanmoins rappeler les raisons qui ont conduit la commune d'Étouvans à	04/10/2026 23:58:50

ID	Contribution	Date et heure
	s'engager dans cette démarche, ainsi que la manière dont les choix ont été faits depuis maintenant près de deux ans. Une réflexion d'abord énergétique et environnementale : Avant même de considérer les ressources financières que pourrait procurer un parc éolien à la commune, la première question que nous nous sommes posée, avec les élus du précédent conseil municipal, était celle du sens de ce projet. Le développement des énergies renouvelables constitue aujourd'hui un objectif poursuivi à tous les niveaux : européen, national, régional avec le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, et local avec le PCAET de Pays de Montbéliard Agglomération. Cette réflexion prend pour nous un relief particulier lorsque nous observons l'évolution de nos forêts. Sécheresses répétées, épisodes de chaleur, dépérissements et évolution des peuplements ne sont plus des phénomènes théoriques ou lointains. Nous les constatons directement sur notre territoire. Dans le même temps, la décarbonation de notre économie implique d'électrifier progressivement une partie importante des usages aujourd'hui dépendants du pétrole et du gaz. Cette électricité devra bien être produite quelque part. C'est cette réflexion qui a constitué la base de notre engagement dans le projet, bien avant la question des recettes communales. Nous avons précisément refusé le projet qui rapportait le plus : Ce point mérite d'être rappelé lorsque l'on présente parfois Étouvans comme une commune qui chercherait uniquement à maximiser ses recettes. Nous avons étudié une autre proposition portant sur quatre éoliennes de 260m de haut et 6 MW chacune. Les revenus annoncés pour la commune étaient de l'ordre de 350 000 € par an, soit plus du double de ce que nous attendons du présent projet. Nous avons refusé cette proposition. Nous avons considéré que quatre machines de cette puissance et de ces dimensions allaient trop loin et avons choisi de poursuivre le travail avec Opale sur un projet plus mesuré, alors même qu'il était nettement moins rémunérateur pour la commune. Notre démarche consiste depuis le début non pas à accepter le maximum d'éoliennes possible, mais à rechercher un équilibre entre production d'énergie, impacts sur notre territoire et intérêt collectif. Concernant l'implantation en forêt : La localisation en forêt constitue évidemment un sujet important. L'un des points les plus important à mes yeux était l'implantation sur du foncier communal. Cela veut simplement dire que le revenus tirés des loyers bénéficient à la collectivité et non à quelques intérêts privés. Cela nous a conduit à une implantation essentiellement forestière. Ce travail d'implantation a été conduit en lien étroit avec l'ONF et en appliquant la doctrine élaborée conjointement par l'ONF et les Communes forestières. Cette doctrine n'a précisément rien d'un blanc-seing donné à l'éolien en forêt. Elle impose au contraire une approche restrictive. Un impact paysager réel, mais réversible : Il n'est pas question de prétendre que les éoliennes envisagées n'auraient aucun impact paysager. Cet impact est réel et il est considéré très sérieusement. Il existe toutefois une différence importante avec de nombreuses infrastructures : cet impact n'est pas nécessairement définitif. Si, dans plusieurs décennies, de meilleures solutions énergétiques permettent de produire autrement l'électricité dont nous avons besoin, les générations suivantes pourront donc faire d'autres choix. Les éoliennes pourront disparaître du paysage. C'est aussi un élément que je prends en considération dans l'appréciation de leur impact. La question des ressources financières doit aussi être replacée dans son contexte :	

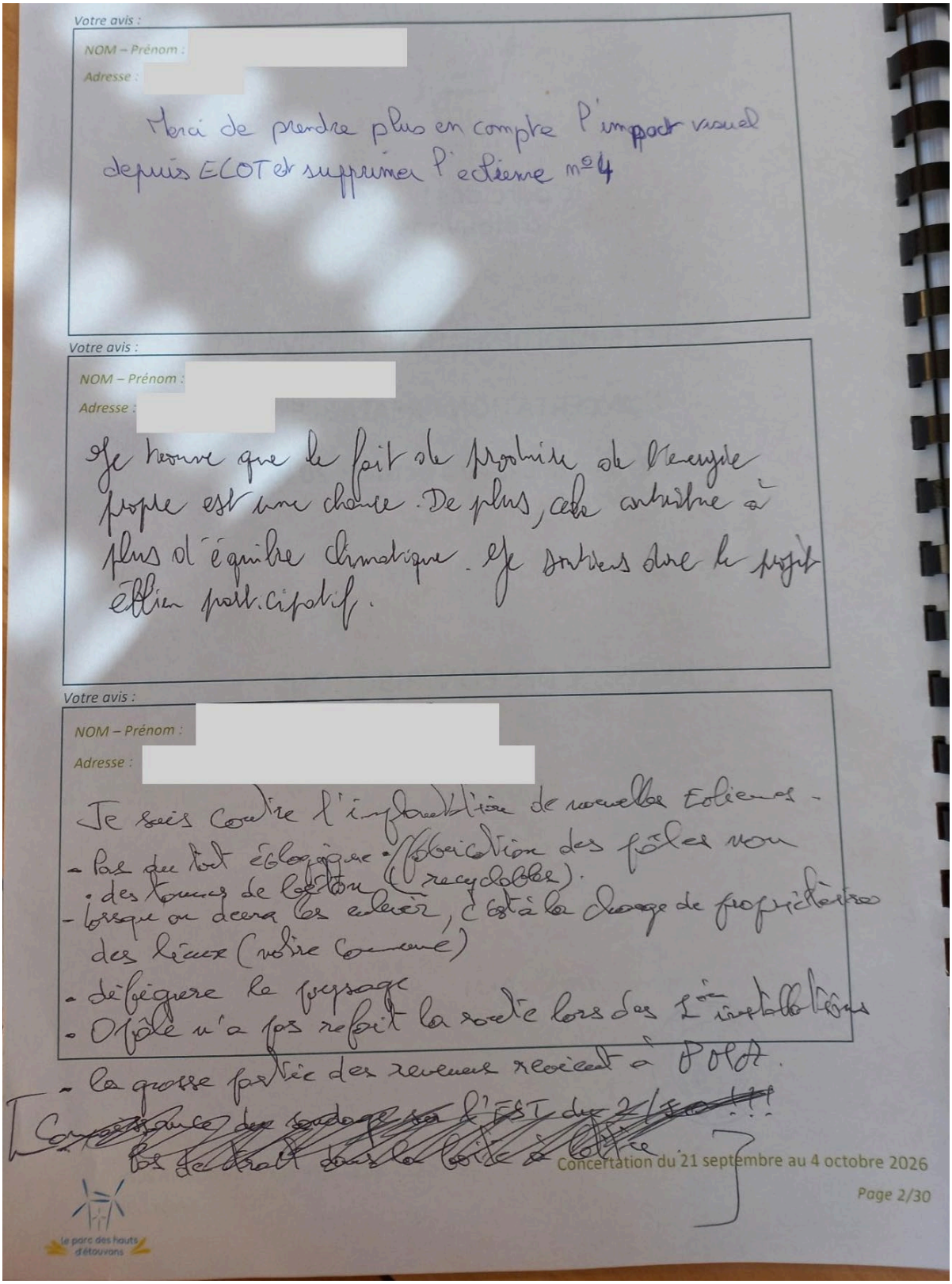
ID	Contribution	Date et heure
	Étouvans dispose historiquement de très peu de ressources issues de l'activité économique et de l'ancienne fiscalité professionnelle. L'autoroute A36 passe immédiatement au sud de notre territoire, mais elle ne traverse pas la commune. Nous en subissons pourtant très directement certaines conséquences, notamment son bruit. D'autres communes du secteur accueillent depuis plusieurs décennies des infrastructures ou activités qui ont contribué à leurs ressources : l'autoroute et son aire de service à Écot, la barrière de péage à Saint-Maurice-Colombier, la carrière à Berche... Ce n'est pas un reproche, chaque commune a son histoire, ses contraintes et ses ressources. Dans ce contexte, qualifier Étouvans d'"égoïste" parce qu'elle valorise une ressource présente sur son territoire me paraît particulièrement réducteur. Il faut également rappeler que la fiscalité éolienne ne bénéficie pas à la seule commune d'implantation : une part importante revient également à Pays de Montbéliard Agglomération et au Département. Une information régulière depuis le début du projet : Depuis près de deux ans, j'ai communiqué très régulièrement auprès des habitants d'Étouvans sur l'existence du projet et sur son évolution : bulletins d'information, cérémonies des vœux, informations municipales, conseils municipaux, permanences... J'avais par ailleurs informé le maire d'Écot dès la fin de l'année 2024, alors que le projet venait à peine d'être évoqué avec Opale. Des permanences ont été proposées en 2025 et personne ne s'y est présenté pour manifester une opposition au projet. Lorsque le conseil municipal a dû se prononcer notamment sur les promesses de bail, les ordres du jour avaient été publiés sur la page Facebook de la commune. Là encore, aucune mobilisation ni contestation d'aucune sorte ne s'est manifestée. Enfin, le projet et notre position favorable à sa poursuite ont été clairement affichés lors de la campagne municipale de mars 2026. Après deux années d'information régulière, je peux constater que ce projet n'est pas devenu à Étouvans un sujet de conflit ou de rejet. L'existence du premier parc joue probablement un rôle important : les habitants savent désormais très concrètement ce que représente la présence d'éoliennes. Certains me disent même apprécier de les voir tourner. Notre retour d'expérience du premier parc : Je parcours moi-même très régulièrement la forêt et les chemins autour d'Étouvans, notamment avec mon chien. Je ne ressens personnellement pas de gêne sonore particulière liée aux éoliennes. La nuisance sonore que je perçois très largement au-dessus des autres est en réalité l'autoroute A36. Selon les conditions météorologiques, son bruit est perceptible dans une grande partie du massif et jusque dans le cœur du village lors de certaines nuits calmes d'été. Nous vivons par ailleurs dans un territoire qui comporte d'autres infrastructures et d'autres usages, dont l'aérodrome voisin et les survols qu'il génère. Notre environnement n'est donc déjà pas un espace totalement préservé de toute activité humaine. Cela ne signifie pas que le parc actuel soit exempt de tout problème. J'ai moi-même constaté à différents moments sur certaines machines des bruits anormaux, notamment des grincements, qui m'ont surpris et que j'ai signalés à Opale. L'exploitant m'indique intervenir pour y remédier. Je serai attentif à ce que cela soit effectivement le cas : l'entretien des installations et la résolution rapide de ce type de dysfonctionnements sont des exigences légitimes. La route reliant Étouvans à Écot est aujourd'hui dans un état très dégradé. Elle était certes déjà en mauvais état avant la construction du premier parc, mais le passage du chantier ne l'a manifestement pas améliorée. Un éventuel nouveau chantier devra donc apporter des garanties	

ID	Contribution	Date et heure
	beaucoup plus fortes concernant les itinéraires empruntés, l'état initial des voiries, leur suivi pendant les travaux et leur remise en état. En conclusion : une position aujourd'hui pleinement assumée. Après près de deux années de développement, les études environnementales, paysagères, acoustiques, forestières et techniques ont été menées et ont permis d'aboutir au projet aujourd'hui présenté, dont la demande d'autorisation environnementale sera prochainement déposée. Je soutiens ce projet parce que je considère qu'il constitue, à l'échelle de notre commune, une contribution raisonnable aux enjeux énergétiques auxquels nous devons collectivement répondre. Ce choix n'a jamais consisté à rechercher le plus grand nombre d'éoliennes ni les recettes les plus élevées : les décisions prises depuis deux ans démontrent précisément le contraire. Il me paraît par ailleurs plus cohérent de renforcer un secteur où l'éolien est déjà présent, connu et intégré au paysage que de multiplier les nouveaux parcs sur des territoires jusque-là dépourvus de toute installation. Le parc existant permet en outre de disposer d'un véritable retour d'expérience local, aussi bien sur ses effets que sur ses contraintes. Il s'agit donc d'assumer notre part, avec un projet que nous avons voulu cohérent avec notre territoire, notre forêt et notre cadre de vie, et dont nous estimons aujourd'hui que les bénéfices justifient les impacts.	

VI.2 Registres papier

Les quatre avis manuscrits sont reproduits ci-dessous. Les champs nom et adresse sont masqués ; le corps des contributions est conservé.

Photographie 1 : page comportant trois avis.



Registres papier (suite)

Photographie 2 : page comportant un avis.

